POLITIQUE.

DE L'AVENIR DE LA RUSSIE ET DE L'EUROPE.

(SUITE.)

Détruire la puissance anglaise aux Indes, mettre garnison à Constantinople, changer l'Euxin en lac intérieur de l'empire, voilà de quoi rassasier les conquérans les plus déterminés.

Le lecteur, après avoir parcouru notre article précédent, croit probablement, et avec raison, en avoir fini avec les plans gigantesques de la Russie; il espère être quitte enfin de nos prophéties menaçantes, dont peut-être il est déjà fatigué. Il se trompe; mais qu'il ne nous impute pas son erreur. Nous avons pris l'obligation de ne taire aucun des dangers que le nord tient suspendus sur le midi de l'Europe. L'amour de la vérité doit l'emporter sur la crainte de causer, ou même d'éprouver de l'ennui.

La Moscovie, féconde en projets sans fin, ne prévoit pas plutôt le terme de l'un de ses travaux, qu'elle se presse d'en commencer quelqu'autre, afin d'exercer sans cesse sa puissance, dont la haute influence déclinerait bientôt si elle cessait d'être agissante.

Eh bien, parmi tous ces projets, il en existe encore un, qu'il ne nous est pas permis de passer sous silence, et qui deviendra un jour le plus menaçant de tous, parce qu'il est le plus vaste, le plus ancien et le plus national en Russie; c'est la réunion des peuples slaves sous la domination ou sous le protectorat du grand autocrate du nord.

Ce grand projet, du domaine direct de la politique de l'occident, se trouve pour le moment embarrassé dans son exécution par de graves complications dont l'habileté du cabinet russe a déjà su affranchir presqu'entièrement sa marche du côté de l'orient. Là, il peut agir d'une ma-

nière plus patente, plus déterminée; ici, sa tendance doit être plus voilée et soumise à des modifications, à des délais, à des restrictions, que le temps seul peut faire disparaître.

Il est évident, en effet, que l'union des peuples slaves, le grand projet occidental de la Russie, a pour premier point de mire l'Autriche et la Prusse, qui dans ce moment, avec le sultan Mahmoud, sont les amis les plus intimes et les plus nécessaires de Nicolas.

En Turquie, ainsi que nous l'avons observé précédemment, le cabinet russe se garde bien de presser, sans des motifs urgens, l'exécution de ses plans ultérieurs; à plus forte raison il les arrête prudemment du côté de l'Europe centrale, où sa politique semble avoir aujourd'hui, pour objet unique, de maintenir et d'affermir l'influence décisive qu'il exerce directement à Vienne et à Berlin, et, par le moyen de ces deux cabinets sur l'Allemagne entière.

La sainte-alliance a livré l'Autriche et la Prusse à la politique russe. L'objet du concert est de terrasser partout l'hydre révolutionnaire; et la Russie a su exploiter à son profit les terreurs qu'inspire généralement l'attente de nouveaux bouleversemens populaires. Nous admettons pleinement ce que les alarmes des gouvernemens à ce sujet peuvent avoir de raisonnable; mais l'on ne saurait ne pas reconnaître avec nous, que cette crainte, dans plusieurs capitales, et surtout à Vienne, s'est changée en une sorte de monomanie qui rend aveugle sur d'autres dangers, quelque pressans qu'ils soient, ôte la faculté de comparer tous ces différens périls entre eux, de discerner le vrai du faux et de choisir les moyens les plus propres à détourner et conjurer les maux divers dont on est menacé. Outre les terreurs communes, d'autant plus puissantes qu'elles sont vagues et générales, chacune des deux puissances allemandes est en proie à des inquiétudes spéciales, qui la rendent l'une et l'autre plus dépendante du cabinet moscovite.

L'Autriche craint pour l'Italie, la Prusse pour les provinces Rhénanes, sujet de leur méfiance et de leurs soupçons continuels envers la France. Enfin la Russie tient aussi en laisse les deux puissances allemandes et comme enchaînées dans la complicité d'un crime commun. Elle est parvenue à leur faire confondre la crainte des révolutions, avec celle de perdre les débris qu'elles ont pu garder de la malheureuse Pologne, motif tout spécial, qui n'est d'ailleurs anobli par aucun des prétextes dont se couvre la sainte-alliance; puisque dans la cause polonaise, il ne s'agit pas de combattre la propagande, mais de redresser l'injustice la plus criante et la plus fatale à la tranquillité générale qui ait été jamais commise, et de restaurer un pays indispensable à la sécurité et à l'indépendance de l'Europe.

Pour terminer l'énumération des terreurs qui remplissent l'existence intérieure de la sainte-alliance, il faut suivre attentivement les regards inquiets jetés souvent à la dérobée en Prusse et plus souvent en Autriche, sur l'allié colossal qui de plusieurs côtés les presse de ses bras alongés, au bout desquels on aperçoit parfois le jeu des griffes; cette dernière crainte ne laisse pas d'être l'une des plus sérieuses qui puissent, sous des dehors sourians de calme et de confiance, agiter ou plutôt paralyser les deux cabinets allemands, et l'un des motifs les plus puissans de l'amitié à toute épreuve qu'ils ont vouée à la Russie.

Il résulte de là que cette dernière doit avoir une prépondérance décisive dans leurs conseils: l'on en peut juger par la tournure qu'ont prise les affaires d'orient, tournure si évidemment contraire à la politique suivie constamment par le cabinet de Vienne, et qu'il a pourtant soufferte en silence avec une soumission passive et une patience obséquieuse, tout-à-fait surprenantes, auxquelles personne ne s'attendait.

La Russie, mettant à profit les avantages de sa position et les terreurs diverses qui travaillent ses deux alliés, ne

s'est pas contentée de l'intimité qui peut régner entre des puissances indépendantes liées par des intérêts communs ; elle a réussi à prendre avec eux des familiarités, à les grever, pour ainsi dire, de certaines servitudes, qui auraient paru choquantes et contraires à leur dignité, si on les avait imposées d'abord dans leur ensemble, mais qui, introduites successivement et confirmées par une habitude dont on prévoyait peu tous les résultats, ne pourraient maintenant être contestées sans encourir le mécontentement de l'autocrate ; ce que l'on craint au dessus de tout.

Un système en forme d'espionnage russe se trouve, par la volonté du czar, établi en Prusse et en Autriche. Son action est soufferte par les autorités allemandes, qui se prêtent à ses exigences et consentent à exécuter officieusement ses mandats. L'action de cet espionnage s'étend même sur le reste des états de l'Allemagne, qui n'osent pas se refuser à suivre la conduite qui leur est tracée par leurs deux co-états les plus puissans; et le même exemple exerce aussi la même influence sur la plus grande partie de l'Italie.

De cette manière la Russie peut non seulement avoir la haute main dans la direction des grands intérêts de l'Europe, mais elle atteint au delà de ses frontières les nombreuses victimes qu'elle poursuit, et fait peser sur elles ses vengeances acharnées.

Ce pouvoir funeste, agissant sur un aussi vaste continent, rappelle les temps les plus calamiteux et les plus honteux de l'empire romain, lorsque tout homme qui avait eu le malheur de déplaire au dominateur de Rome ne pouvait presque lui échapper, et que les lieux du monde connu les plus éloignés du centre de l'empire ne pouvaient lui servir d'asile contre les plus grands dangers. Les agens russes, disséminés dans tous ces pays, répandent la corruption parmi les employés, et travaillent les populations en sens divers, comme nous aurons l'occasion de l'observer plus tard.

Une complaisance aussi extraordinaire peut faire juger du degré de pouvoir que le cabinet russe exerce sur ses deux collègues de la sainte-alliance. Une loi portée dans son sein, qui oblige les trois puissances à ne rien faire, à ne prendre aucune résolution, à n'émettre aucune opinion que d'un commun accord, est, dans ses derniers résultats, toute à l'avantage de la Russie ; car, dans cet accord intime, la volonté de celui qui n'est embarrassé d'aucune crainte, de celui des trois qui est le moins endurant et le plus résolu, doit toujours avoir le dessus. Comme lui seul est agissant, et occupé incessamment de l'exécution de certains plans dont il garde seul la pensée, il est clair que seul aussi il réussit presque toujours à faire servir à ses desseins les puissances qui consentent à se laisser diriger par lui. Les deux autres membres de la sainte-alliance, ne pensant qu'à la défense restreinte et passive du *statu quo*, enchaînés d'ailleurs par des craintes sans fin, ne peuvent que jouer un rôle subordonné dans la marche, soi-disant commune, qu'ils ont adoptée, et se laisser pousser à des fins qu'ils s'apercevront, trop tard, n'avoir pas été les leurs.

La Russie, sous le nom de la sainte-alliance, dont elle est l'ame et le régulateur, pèse, de tout le poids d'une triple masse, sur le reste du monde civilisé. Espèce de Cerbère qui ne permet pas aux hommes de changer leur purgatoire actuel pour une existence meilleure, elle est parvenue à élever devant elle un mur d'airain à toute influence européenne ; de là, elle renvoie, sans résultat, les timides velléités des puissances de l'occident. Le monstre à triple tête, en déroutant leurs faibles combinaisons, leur ôte toute confiance en leur propre force, les glace par le sentiment de leur impuissance, et, semblable à un magicien, leur trace un cercle étroit dans lequel il leur ordonne impérieusement de se tenir renfermés, et qu'elles n'osent franchir.

Emprisonnées dans ce cercle magique, elles s'y livrent

complaisamment au rève d'une paix, sinon perpétuelle, du moins d'une durée dont elles n'osent et ne veulent pas apercevoir le terme. Cependant, elles doivent l'avouer, le théâtre où leurs adversaires peuvent, dès à présent, exercer sans contrôle leur autorité, est bien plus vaste que celui dans lequel elles se voient circonscrites: et de plus, cette limite, de rigueur à ce qu'il semble pour un seul côté, ne l'est pas du tout pour la sainte-alliance, dont l'action s'étend bien au delà.

Elle a su, en effet, enrôler dans ses rangs le roi constitutionnel de la Hollande, et tient encore en suspend les affaires interminables de la Belgique. Le roi de Sardaigne lui est dévoué; elle cherche à prolonger les divisions qui déchirent la Péninsule ibérique; elle protége sous main les mécontentemens et les partis dont l'Angleterre et la France sont travaillées; elle voudrait faire naître dans ces pays des changemens à son profit, et à leur défaut, des bouleversemens dont elle prévoit et guette le moment; incessamment occupée à affermir son joug sur la confédération germanique, sur l'Italie, y compris Naples; elle ne cesse de menacer, d'intimider la Suisse.

La Russie, au moyen de ses deux acolytes, agit donc sur le centre même de l'Europe. Se croyant inattaquable derrière eux, elle n'en préserve que mieux l'attitude et la supériorité d'une marche toujours offensive, et d'un grand accord.

Ce sont là d'immenses avantages; mais ce ne sont pas, à beaucoup près, tous ceux que le cabinet russe entend tirer de la position qu'on lui a laissé prendre. Il se gardera bien, par conséquent, d'affaiblir l'intimité, si profitable, qui lie à ses mesures l'Autriche et la Prusse. Il s'efforcera même de l'augmenter, par tous les moyens imaginables, afin de rendre Vienne et Berlin encore plus dociles à ses inspirations, afin de vaincre enfin l'éloignement prononcé que montrent les deux vieux souverains à tirer l'épée contre les gouvernemens *jacobins* de l'occident.

Rétablir l'ordre et la légitimité monarchique à leur manière, étouffer partout les voix insolentes de la presse et de la tribune, dont les états absolutistes ne parviennent pas à garantir suffisamment leurs sujets respectifs; arrêter les progrès des idées dont les flots débordent jusque chez eux; river partout les chaînes pour n'avoir plus rien à craindre qu'elles soient enfin rompues dans leurs propres états : voilà le but de la sainte-alliance. Or, dit la Russie, cela ne se peut sans une guerre qui produise, de force, des résultats que nulles relations amicales ne peuvent obtenir, et qu'elles empirent même. Arriver par conséquent à une guerre avec les meilleures chances, avec les ressources, les combinaisons les mieux prévues, et les mieux préparées, tel est l'objet présent de la politique russe en Europe.

Le désir du lucre et de la domination jette la Russie dans la nécessité de suivre une impulsion irrésistible; les intérêts et les besoins de sa position, le tout soutenu et animé par le caractère fier, altier et irascible d'un souverain à la fleur de l'âge, réunissent, dans l'action de cet empire, le feu de la passion aux calculs d'une habile politique, et doublent la force sans diminuer la justesse de ses coups.

Le jeune autocrate et ses boyards souffrent impatiemment que la suprématie russe n'exerce pas, à Paris et à Londres, l'empire qu'elle exerce à Vienne et à Berlin, et que leurs ambassadeurs ne jouent pas, dans ces quatre capitales, un seul et même rôle. Une croisade absolutiste dont il serait le chef suprême : telle est la fantaisie favorite de Nicolas, sa fantaisie de gloire immortelle, son rêve de prédilection, qui contraste singulièrement avec celui des puissances sommeillantes de l'occident. Nicolas désire réaliser le sien, avec d'autant plus d'ardeur qu'il se combine merveilleusement avec les vues les plus secrètes de la politique russe, et qu'il dérobe aux regards de ceux qui seraient les plus intéressés à les pénétrer jusqu'au fond.

Pour l'exécution sûre et heureuse des plans de l'autocrate, dans le présent et dans l'avenir, il faut du temps encore ; et, malgré son impatience, il ne précipitera rien. Son premier soin doit être d'assurer ses flancs, qui, seuls, dans ce moment, peuvent être exposés. Dans ce but, il fera fermer les Dardanelles, et cherchera, d'une part, à s'assurer de plus en plus la fidélité et la coopération dévouée du sultan Mahmoud; et de l'autre il s'efforcera d'obtenir les mêmes résultats de la part des états riverains de la Baltique, et surtout de la Suède.

Menaces, promesses, flatteries, argent, tout sera mis en œuvre pour attacher indissolublement la Suède à la politique du gouvernement russe ; et, si l'on tient compte des manœuvres anciennement pratiquées par ce gouvernement dans ce pays, si l'on tient compte de la situation de la dynastie Bernadotte, qui craint que son plus puissant et plus proche voisin ne s'avise un jour de donner la main aux Wasa, l'action de la cour de Saint-Pétersbourg sur ce point aura bien des avantages, comme elle a aussi bien de l'avance sur l'action de tous les autres cabinets.

Ses ailes une fois mises à l'abri, la Russie attendra des occasions favorables pour vaincre les incertitudes des puissances allemandes, leur inspirer l'ardeur guerrière dont elle est dévorée, et faire taire la crainte qu'elles ont de s'élancer en avant devant des craintes plus pressantes.

En attendant, elle se plaît à abandonner l'Italie à l'Autriche, où la domination de cette dernière puissance devient chaque jour plus odieuse aux habitans du pays, de sorte qu'elle ne s'y soutient que par la force, et qu'elle est obligée d'y tenir en permanence au delà du tiers de ses armées, ce qui, d'un autre côté, la rend plus dépendante de la Russie.

Il importe également à la Russie de comprimer les progrès de la liberté en Espagne et en Portugal, afin de soustraire ces deux états au système de la France et de l'Angleterre, et même de les avoir, s'il est possible, pour alliés

et coopérateurs. Ce vœu n'est pas douteux, il est partagé par la sainte-alliance; mais la Russie ne se contente guère de former des vœux, ce n'est pas son usage : aux vœux toujours elle joint l'action. Le résultat qu'elle cherche sera atteint en grande partie, si elle réussit seulement à tenir la péninsule dans un état de troubles et d'incertitude.

Enfin, le régulateur de la sainte-alliance voudrait surtout rompre l'accord qui s'est établi entre la France et l'Angleterre; il cherche à flatter séparément ces deux puissances, à les refroidir, et s'il ne parvient pas à les brouiller, il empêchera du moins leur union de devenir plus intime. Les deux acolytes de la Russie partagent ses soins sur cet objet avec un zèle fort imprévoyant, sans penser que l'union de la France et de l'Angleterre est l'une de leurs sauve-gardes.

Au reste, chaque jour du délai imposé par les circonstances est employé par la Russie, avec une activité infatigable, à réduire la Pologne au néant, à y élever des places formidables, à se consolider en Asie; à augmenter, compléter, équiper, perfectionner ses innombrables armées de terre; à créer surtout et exercer des flottes nombreuses, qui doivent agir soit dans la Mer Noire et l'Archipel, soit dans la Baltique.

Ainsi, la Russie ne perd pas une heure du temps qui s'écoule; elle ne cesse pas un seul jour de mûrir ses plans, de préparer, de coordonner de mieux en mieux ses moyens; elle attend patiemment que les événemens lui montrent le moment d'agir; que les commotions par elle désirées surviennent dans les pays dont elle veut changer le régime; que la lassitude et l'ennui des armemens sans effet gagnent les gouvernemens et les peuples; que la passion des économies fasse désarmer ses adversaires; enfin, que la mort des vieux souverains, et l'avènement de leurs successeurs, plus jeunes et plus ardens, ouvrent des chances nouvelles à sa politique, toujours attentive et désireuse d'action. Elle profitera de chaque circonstance pour faire un pas en

avant et s'approcher du but qu'elle ne perd jamais de vue et qu'elle a l'inébranlable résolution d'atteindre.

Malgré les grands avantages de sa position actuelle, et les avantages plus grands encore qu'elle prétend en tirer, malgré les graves inconvéniens qui résulteraient dans ce moment pour sa politique, si une cause quelconque venait à relâcher les liens dont elle tient enlacées l'Autriche et la Prusse, et qu'elle travaille à resserrer de plus en plus, il ne faut pas croire que pour cela la Russie perde de vue sa pensée plus intime et son but éloigné et véritable, plus vaste que tous ceux qu'elle confie à ses amis les plus affidés; il ne faut pas croire qu'elle renonce pour une cause quelconque au plan presque fabuleux d'une union générale de tous les peuples slaves. Ce serait, de la part de la Russie, se démettre de la propriété la plus incontestable à ses yeux; ce serait tarir la source la plus assurée de sa puissance et même affaiblir une grande partie des terreurs dont elle enchaîne ses alliés; ce serait renier une sorte d'obligation sacrée qui lui vient de son berceau et manquer à des vœux que les aïeux ont prononcés et qui se répètent de génération en génération.

Le gouvernement russe a trop d'habileté pour qu'une pensée aussi mesquine, aussi contraire aux sentimens les plus profonds de la nation, puisse jamais être admise dans ses conseils; car, il faut en convenir, affranchir tous les slaves de leur dépendance à des nations qui leur sont étrangères, est une grande pensée, un grand but, où les sentimens du cœur se trouvent, dans l'action russe, mêlés pour la première fois aux combinaisons de la politique froide et purement envahissante.

L'idée d'une union slave, propagée par la Russie, a déjà paru très populaire à plusieurs de ces nations slaves qui remontent à une même origine, à plusieurs de ces branches de peuples, si l'on peut le dire, qui appartiennent à un tronc commun; elle peut facilement encore reprendre toute sa popularité. Il y a au fond de cette idée de quoi

apprivoiser le gouvernement russe aux notions libérales, de quoi lui dévouer tous les partis, tous les esprits rêveurs et passionnés qui fermentent dans cet empire; il y a même de quoi faire accepter aux autres familles slaves, avec moins de répugnance, avec faveur même, une dépendance qu'elles rejettent hautement sous tout autre rapport.

Le culte schismatique est un des grands motifs et un des plus puissans leviers de la propagande slave et du projet de réunion de cette race éparse aujourd'hui sur une si vaste étendue, et si diversement partagée.

Les prêtres schismatiques de tous les pays ont les yeux constamment fixés sur l'autocrate russe; ils le regardent comme leur soleil, leur véritable chef. Rien ne flatte autant leur vanité et leurs espérances, que l'idée de voir ce souverain atteindre au faîte de la puissance et de la gloire, où ils espèrent qu'il ferait alors monter le clergé de sa croyance, en le mettant au dessus du clergé romain, qui leur est odieux, et qui ne cesse de leur faire sentir sa supériorité dans toute la chrétienté. C'est pour les schismatiques un point de conscience et de passion religieuse de favoriser par tous les moyens leur grand empereur, et ils se croient obligés de prier tous les jours, haut ou secrètement, pour lui comme pour leur souverain seul légitime.

Les prêtres et la population du rite grec-uni, mécontens de l'infériorité marquée où ils se voient vis-à-vis du clergé latin, sont, en général, dans les mêmes dispositions. Ces deux cultes dominent dans les provinces slaves soumises à l'Autriche et à la Turquie. Le cabinet de Saint-Pétersbourg est en relation suivie, en coquetteries continuelles avec le haut clergé schismatique le long du Danube, des deux côtés de la frontière méridionale de la Hongrie, et jusqu'à l'Adriatique. Ce sont de riches croix, des châsses, des reliques, des bonnets d'honneur et de pieux rescrits qui servent à entretenir dans leurs sentimens de dévouement religieux et politique les couvens les plus célèbres, et les

chefs de ces couvens, dont l'ascendant est si absolu sur l'esprit des populations schismatiques de ces contrées.

Pour ce qui regarde la Bohême, la Silésie, la Carinthie, et d'autres parties de l'Allemagne et des côtes de l'Adriatique habitées par des Slaves catholiques, le gouvernement russe ne manque pas d'y étendre son influence, en distribuant des cordons, des bagues, des pensions aux savans de ce pays, qui par des travaux historiques ou littéraires, par des recherches sur les souvenirs et les monumens slaves, s'occupent avec beaucoup de zèle et avec succès à rallumer l'esprit national des populations, à y répandre le goût de la littérature slave, et à faire passer dans les salons la connaissance de la langue originaire, qui, depuis long-temps, n'était plus parlée que par le peuple.

Nous ferons observer que, depuis quelque temps, l'idée d'une union slave perce de plus d'un côté; on la voit prônée en Allemagne et en France par des écrivains stipendiés, par des renégats qui désirent mériter leur paie, par des professeurs et des publicistes philanthropes, auxquels on peut supposer des motifs peu honorables, mais dont on serait embarrassé de qualifier l'ignorance ou la légèreté, lorsqu'on les voit, se laissant éblouir par je ne sais quelles illusions du langage, et ne comprenant même pas le sens de leurs paroles, appeler de leurs vœux, pour le bonheur et la paix de l'humanité, l'union des peuples slaves sous le sceptre moscovite.

La Russie, suivant le temps et les circonstances, active ou ralentit ses soufflets, attise ou affaiblit le feu qui brûle toujours dans les nombreux appareils qu'elle a organisés pour ses divers travaux et ses divers buts pour la propagande slave, aussi bien que pour la propagande absolutiste; de sorte que tout marche, mais ne marche que selon l'à-propos et le besoin.

Pendant que la Russie conserve son influence sur l'Autriche et sur la Prusse, il doit entrer dans sa politique de les occuper autre part, de tourner leurs vues et leur am-

bition du côté de l'Allemagne, pour être plus à l'aise à l'occident, et avoir une chance de plus de s'y étendre (1). En attendant, elle ne néglige pas non plus les moyens qui peuvent lui assurer une action directe sur la confédération germanique, entièrement indépendante de celle qu'y exercent ses deux acolytes de la sainte-alliance.

L'on peut juger de ses véritables sentimens envers ceux-ci par les écrits approuvés à Pétersbourg, qui commencent à circuler en Allemagne. Ces écrits sont rédigés par des plumes exercées de ce pays, avec beaucoup de talent et d'adresse. Les auteurs, se donnant pour les champions du patriotisme germanique le plus pur, insinuent que l'Autriche et la Prusse pourraient bien devenir dangereuses à l'indépendance et à la concentration désirable de la confédération allemande, et que celle-ci ne saurait chercher de véritable appui que dans la protection russe, aussi puissante que désintéressée.

Pour ce qui est de la propagande slave, elle ne se montrera dans toute l'activité et tout le développement dont elle est susceptible, que lorsque le moment approchera d'une rupture avec l'une des puissances allemandes.

L'intimité qui règne aujourd'hui entre elles et la Russie, ne peut durer éternellement; il existe trop de causes, qui doivent amener des brouilleries entre ces états limitrophes.

Tant que l'Autriche et la Prusse resteront enchaînées à la politique de Pétersbourg et soumises à ses impulsions, la Russie ne demandera pas mieux que de les garder à sa disposition et dans les habitudes de concession docile qu'elles ont contractées. Mais leur complaisance peut avoir des bornes : du moment où l'Autriche et la Prusse prétendront se refuser aux exigences croissantes et répétées de leur intime allié, elles auront à redouter son ressentiment.

(1) Par l'un des traités conclus pendant les guerres de la révolution, Catherine II permettait à l'Autriche de s'emparer de la Bavière, à condition d'avoir la faculté de décider seule du sort de la Pologne.

La Russie, d'ailleurs, connaît l'animosité ancienne et les sentimens cachés du cabinet de Vienne; elle sait que l'Autriche a souvent des velléités de lui échapper, qu'elle craint et jalouse sa grandeur, qu'elle voudrait la miner si elle en avait le courage; elle se souvient de ce que le cabinet de Vienne a tenté pendant la dernière guerre de Turquie, de son désir de lui nuire, des secours qu'elle a fournis en secret aux Turcs, et de la joie qui éclatait à Vienne à chaque revers des armées russes.

L'empereur Nicolas est également instruit de la conduite incertaine tenue plus tard à Vienne pendant la révolution de Pologne, des marques de vif intérêt données en Autriche par toutes les classes des habitans aux efforts héroïques d'un peuple brave et malheureux, et des relations indirectes qui ont été entretenues avec le gouvernement national de Pologne. L'Autriche a beau faire, sa soumission présente ne parviendra pas à effacer ses torts passés; ils sont marqués sur le livre noir des souvenirs politiques de l'autocrate, qui tôt ou tard reproduira ses griefs et voudra en avoir raison.

D'un autre côté, le cabinet de Vienne n'ignore pas les épanchemens, dont nous venons de faire mention, du cabinet russe avec les slaves et les schismatiques, sujets de l'Autriche ou qui pourront un jour le devenir : Hongrois, Valaques, Moldaves, Serbes, Bosniaques, Dalmates, etc. L'Autriche les surveille avec une craintive jalousie, et surprend continuellement des intimités suspectes du clergé de ces pays avec l'autocrate, qu'il révère comme la tête de l'église d'orient, et la source d'où découlera sa grandeur future.

Il ne peut donc exister d'intimité solide entre l'Autriche et la Russie; le soupçon et la méfiance se cachent mal dans leurs rapports, et reparaissent à chaque occasion; d'ailleurs leur nouvelle position géographique du côté de leur frontière commune, en augmentant l'ancienne jalousie

qui les divisait, ne peut manquer, dans un temps donné, d'amener entre elles de graves conflits.

La Russie s'est déjà avancée jusque vers la source de la Vistule; par ses acquisitions en Pologne et sur le Pruth elle enclave de toute part la Gallicie, et se trouve rapprochée de deux côtés des Carpates et des montagnes de la Silésie. C'est là, aux deux bouts, que le Dniester, le Pruth et la Vistule prennent leurs sources; et cette chaîne de montagnes est devenue de ce côté, à l'heure qu'il est, la frontière militaire et naturelle, que l'empire russe doit évidemment se donner.

En cas de guerre, les Russes sont placés de manière à pouvoir facilement forcer l'évacuation de la Gallicie sans coup férir; une armée qui prétendrait la défendre, attaquée de front par la Volhynie, se verrait coupée de toutes ses communications par un corps qui s'avancerait de Cracovie et s'emparerait de la chaussée de Vienne. En même temps, les positions occupées par les Russes au delà du Dniester, leur assureront l'avantage de tourner aussi, par la Boukovine, les forces autrichiennes qui voudraient se maintenir en avant des Carpates.

Le cabinet de Vienne l'a senti, et voilà pourquoi, à plusieurs époques, il a montré tant d'opposition à ce que la frontière de la Russie s'étendît vers la haute Vistule, ou qu'elle s'agrandît aux dépens de la Turquie européenne.

Nous remarquerons aussi, que le cours du Dniester et du Pruth et l'embouchure du Danube se trouvant au pouvoir des Russes, leur livrent tous les débouchés commerciaux que les provinces méridionales de l'Autriche pouvaient désirer; de sorte qu'il sera difficile de trouver des arrangemens qui puissent, de ce côté, satisfaire l'Autriche, sans déposséder la Russie, à quoi celle-ci ne consentira jamais.

Entre la Russie et la Prusse, il n'existe pas sans doute le même levain caché d'ancienne aigreur, de méfiance et de torts réciproques; des liens de famille et d'amitié person-

nelle semblent pour le moment éloigner tout motif de dissidence entre ces deux cours ; mais la position des deux états et la configuration de leurs frontières respectives, rendent une longue paix plus difficile encore entre la Russie et la Prusse, qu'elle ne le serait entre cette première et l'Autriche.

De vastes provinces, maintenant russes, ont pour uniques débouchés les rivières qui se jettent dans la Baltique prussienne. Il est impossible que la Russie résiste longtemps au désir d'acquérir toute la côte de la Baltique depuis Memel jusqu'à Dantzig, acquisition devenue aujourd'hui indispensable, et sans laquelle ses provinces ne parviendront jamais à lui fournir les profits matériels qu'elle prétend en tirer. La possession de ces provinces l'a investie, à ses yeux, du droit de s'approprier aussi leurs seuls débouchés, droit de convenance pressante et presque de nécessité qu'elle se sent en force de faire valoir en temps opportun. Ici encore, toutes les considérations militaires sont à l'avantage des Russes, parce que la direction de la frontière leur fournit mille moyens de tourner chaque position défensive dans les provinces méridionales prussiennes. En se portant directement sur l'Oder par la Haute-Silésie, en descendant la rive gauche de la Vistule, en s'avançant avec une armée sur la Warta, tandis que d'autres corps seraient chargés d'occuper tout le pays que baigne le Niémen et le Pregel jusqu'à la Vistule, ils forceraient bientôt les Prussiens à se replier pour ne pas perdre leurs communications avec Berlin, et à se borner à défendre leurs places fortes sur la Vistule, qui, masquées par les Russes, n'empêcheraient pas des opérations promptes et décisives. L'on nous objectera que les Prussiens pourront à leur tour, en prenant l'offensive, vouloir tourner les positions et les armées russes; pour répondre à cette objection, il suffira de jeter les yeux sur la carte et de voir combien les frontières russes, d'où les opérations commenceraient, sont rapprochées de Berlin, et combien

les Prussiens sont éloignés des capitales russes et seraient embarrassés de gêner leurs adversaires dans les diverses bases d'opération qui s'offrent à eux dans leurs vastes états.

Des plans de campagne contre l'Autriche et la Prusse séparément, et même contre ces deux puissances réunies, sont depuis long-temps dans les cartons du ministère de la guerre à Pétersbourg.

En cas d'une guerre quelconque de la Russie, à plus forte raison en cas d'une guerre avec l'Autriche ou la Prusse, quelle sera la difficulté la plus sérieuse de la première de ces puissances? quelle est l'une des causes principales qui la rend si précautionnée et si mesurée dans ses mouvemens, et qui ralentit pour le moment leur progrès? C'est la Pologne: voilà l'épine qui fait encore boiter le géant; c'est le boulet de punition attaché à son pied. S'il n'y avait plus de Polonais, si la véritable Russie, avec tout ce qui constitue son caractère, sa tendance, ses passions, s'étendait, à l'heure qu'il est, jusqu'aux frontières de la Silésie, tant autrichienne que prussienne, quelle différence pour l'empire, quelle diminution d'inquiétudes et d'embarras, quelle augmentation incalculable de forces et de facilité pour agir de tout côté contre l'Europe!

Cette Pologne, exemple surprenant de ce qu'un peuple peut montrer de dévouement et supporter d'ingratitude; cette Pologne, oubliée aujourd'hui et délaissée par tout le monde, est encore, sous le joug, dans son agonie, le véritable rempart de l'Allemagne et de l'Europe, qui ne lui tiennent aucun compte de ses services. C'est elle, surtout, qui gêne et retarde jusqu'à présent l'exécution progressive des vastes projets de la Russie.

Aussitôt qu'il y aurait rupture avec la Russie, et principalement dans une guerre à laquelle prendraient part les trois bourreaux de la Pologne, ce pays, tant qu'il est couvert d'un peuple prompt à s'agiter, si l'on veut, mais qui, fort de son droit, ne le perd jamais de vue, et se montre

toujours unanime quand il s'agit de courir aux armes et de combattre ses oppresseurs; ce pays, dis-je, tant qu'il reste lui-même, ne peut manquer d'être d'un poids décisif dans la balance de la lutte. Dès qu'elle commencera, le nom de la Pologne sera nécessairement prononcé. Celui des belligérans qui saura la gagner, qui s'appropriera son élan irrésistible, son audace, son dévouement, doublera à coup sûr ses chances de succès.

L'autocrate paraît être le seul en Europe qui connaisse parfaitement toutes ces vérités et les inductions qu'on peut en tirer; aussi son loisir actuel est-il employé sans relâche, avec une suite et une activité redoublées, à détruire toute nationalité en Pologne. Il enlève le plus d'enfans que possible pour en faire des russes, et, dans le même but, il régente avec une rigueur inexorable l'éducation privée de ceux qu'il laisse à leur famille; il défend l'usage de la langue du pays dans les tribunaux et dans les écoles; il opprime la religion nationale, persécute ses ministres, s'empare des églises pour les livrer au culte schismatique. Des régimens éloignés sont complétés, au mépris de l'amnistie, par les soldats de l'armée polonaise et au moyen de nouvelles conscriptions répétées, qui font disparaître toute la jeunesse du pays. Pour mieux le dépeupler et changer sa race, des familles entières, peu aisées, sont transportées comme colons dans des déserts lointains, et une confiscation immense frappe ceux qui avaient quelque bien, afin de détruire la classe nombreuse et importante des propriétaires, dans laquelle, comme partout ailleurs, se concentrait le plus de lumières et de patriotisme.

L'Europe voit ces atrocités, et ne s'en émeut pas; elle ne cherche pas à les rendre impuissantes contre elle-même; elle n'aperçoit même pas, dans leur résultat, l'accroissement de ses propres dangers.

Si l'empereur Nicolas réussit enfin à russifier la Pologne, il aura fait une conquête infiniment plus importante que celle d'un nouveau royaume. Ses deux alliés allemands

ont, qu'on nous passe l'expression, l'imbécilité de le soutenir dans cette tendance barbare, dont ils seront les premières victimes, si l'ambition russe est couronnée de succès. Ils prétendent, de leur côté, germaniser les débris qu'ils ont pu garder de la Pologne. Ils ne savent pas que, parvinssent-ils à dépouiller leurs provinces polonaises de leur nationalité, l'esprit tudesque n'y prendra pas racine; mais que l'esprit slave, celui qu'ils doivent le plus redouter, poussera en place avec une vigueur inattendue. Le patriotisme polonais était le seul rempart solide qu'on pouvait lui opposer; ce boulevard une fois écroulé, nous verrions bientôt après les pays limitrophes exposés à tomber sous la dépendance absolue de l'autocrate du nord.

D'une autre part, si les efforts redoublés de la Russie pour anéantir la nationalité polonaise ne produisent pas leur effet aussi promptement qu'elle s'y attend, si des événemens majeurs surviennent avant que l'œuvre de la destruction soit complète, nous pourrions encore être témoins d'un changement de langage et de mesures de la part du gouvernement russe envers la Pologne. En tout cas, si jamais il se relâche de sa barbarie systématique, si jamais il se décide à adresser aux Polonais des paroles de paix et de conciliation, soyez sûrs alors que des orages s'amoncèlent; ce sera le symptôme certain d'une guerre prête à éclater.

En exprimant notre conviction sur la politique et l'avenir de la Russie, nous n'avons pas eu l'intention de parler d'aujourd'hui ou de demain, de désigner telle ou telle année précise dans laquelle les événemens qui nous paraissent probables peuvent arriver; notre pensée, comme on peut facilement le deviner, n'a été que d'indiquer l'ensemble de la politique russe, de faire apercevoir sa tendance générale, ses buts prochains et éloignés, sa marche constante dont elle ne se départira jamais, qu'elle reprendra toujours, quoi qu'il arrive. D'après les lois du monde physique, l'eau tend sans cesse à prendre son niveau; elle peut être arrêtée par mille circonstances, par divers moyens; mais,

fidèle à sa nature, obéissante à sa pression, elle filtre, à la moindre négligence, et se fraye un passage; dès que le terrain qui doit la retenir s'affaiblit et cède, elle déborde, et submerge tout ce qui s'oppose à son cours.

HISTOIRE.

COUP D'ŒIL SUR L'INSTRUCTION PUBLIQUE

DANS LE ROYAUME DE POLOGNE

AVANT LA DERNIÈRE RÉVOLUTION.

Par instruction publique, nous entendons tout ce qui a rapport à l'éducation de la jeunesse, ainsi qu'à la propagation des lumières dans toutes les classes de la société. Nous diviserons notre essai en trois époques comprenant le temps écoulé: la première, depuis la promulgation du royaume de Pologne en 1815, jusqu'à la seconde diète en 1820; la seconde, depuis l'ouverture de cette diète jusqu'à la mort de l'empereur Alexandre en 1825; la troisième, de 1825 à 1830, jusqu'au jour où la dernière révolution éclata.

I.

Ce fut avec joie que les habitans de la Pologne virent, en 1815, leur pays reconstitué en royaume sur des bases constitutionnelles, et ce fut avec espérance qu'ils virent l'installation d'un gouvernement provisoire dont les membres étaient pour la plupart des Polonais. La conduite de l'empereur de Russie, nouveau roi de Pologne, étonna l'Europe. La constitution promise devait être dans ses fondemens libérale et favorable à l'instruction publique. En effet, pour cette importante branche d'administration, on créait un département spécial dont l'organisation fut effectuée immédiatement, et dont la présidence fut confiée à l'un des patriotes les plus éclairés, le comte Stanislas Potocki,

sénateur palatin. On lui adjoignit des hommes qui presque tous avaient fait partie de l'ancienne administration chargée de l'éducation publique dans le duché de Varsovie. En entrant en fonctions, les membres de cette administration nouvelle virent qu'ils avaient beaucoup à faire. Les derniers événemens, non moins que la censure qui pesait sur toutes les productions de l'esprit, avaient presque étouffé la littérature nationale ; aussi ne voyait-on que rarement, publier un nouvel ouvrage. Le nombre des feuilles périodiques se bornait à trois qui toutes s'imprimaient à Varsovie ; une de ces feuilles seulement était consacrée à la littérature. Le pays ne possédait que quelques imprimeries, et encore il n'en sortait que des ouvrages commandés par le gouvernement. Pour les beaux-arts, il n'existait aucun établissement : enfin la société des amis des lettres, fondée sous la domination prussienne à Varsovie, ne donnait que de faibles signes d'existence, à cause des derniers désastres et de l'incertitude dans laquelle elle se trouvait sur ses futures destinées.

D'un autre côté, l'état des établissemens publics d'éducation se présentait sous un aspect bien triste. Les écoles primaires avaient presque totalement disparu ; les écoles secondaires étaient tombées ou sur le point de tomber, soit parce que le paiement de leurs subventions avait été arrêté, soit à cause du petit nombre d'élèves. Au surplus, l'université de Cracovie avait cessé d'appartenir au pays, par suite de la déclaration de neutralité de cette ville, tandis que les deux écoles supérieures de médecine et de droit et d'administration à Varsovie, ne pouvaient d'aucune manière remplacer ce centre d'éducation. Ainsi la tâche du département de l'instruction publique était difficile sous beaucoup de rapports.

La charte octroyée par l'empereur Alexandre, à la fin de 1815, fondée sur d'anciennes bases constitutionnelles, fixait le sort du pays, qui devenait ainsi un état constitutionnel et séparé de la Russie.

Un gouvernement national et représentatif y avait été établi ; le lieutenant du royaume ainsi que tous les fonctionnaires publics furent choisis parmi les citoyens du pays. L'armée nationale fut mise sous le commandement du grand-duc Constantin, frère de l'empereur. La même charte pourvoyait aussi aux besoins de l'instruction publique, puisqu'elle en confiait la direction à une commission du gouvernement, laquelle avait un ministère des cultes et de l'instruction publique. Ainsi, les rapports et les attributions de ce ministère étaient considérablement étendus. De plus, la charte assurait une part dans la représentation nationale aux personnes chargées de l'instruction publique, en leur donnant le droit de voter dans les assemblées politiques des communes, ce qui n'a pas encore été fait en France. Enfin elle garantissait une des principales franchises du pays, la liberté de la presse, dont les abus ne pouvaient être réprimés à l'avenir qu'en vertu d'une loi.

A cette époque, une nouvelle vie commence pour l'instruction publique dans le royaume de Pologne. En effet, sous la direction de la commission des cultes et de l'instruction publique, présidée par le comte Stanislas Potocki, on vit s'augmenter de plus en plus le nombre des ouvrages ainsi que des imprimeries; celui des feuilles périodiques s'accrut beaucoup aussi dans la première année. La société des amis des lettres à Varsovie, encouragée par sa nouvelle confirmation, se consacrait avec zèle aux travaux qui formaient l'objet de son institution. Par les efforts de la même commission, le gouvernement facilita l'importation d'ouvrages, de machines et de toute espèce de collections scientifiques, en affranchissant du droit de douanes les objets destinés aux établissemens publics. On décida qu'il y aurait tous les deux ans une exposition publique des produits de l'industrie et des beaux-arts, et qu'on donnerait des récompenses aux artistes et fabricans qui s'y seraient distingués. Enfin, les conseils palatinaux nouvellement

constitués furent autorisés à présenter au gouvernement leurs observations sur l'instruction publique.

Quant à ce qui regarde en particulier l'éducation publique, la commission des cultes et de l'instruction chercha tous les moyens possibles de l'améliorer, soit en relevant les anciens établissemens, soit par l'érection d'établissemens nouveaux, que de nouveaux besoins rendaient indispensables. En conséquence, on ordonna une nouvelle organisation des écoles primaires, en sorte que chaque paroisse pût en avoir une. La direction de ces écoles fut confiée au clergé séculier, et pour leur assurer des maîtres capables, on fonda des maisons d'enseignement destinées à former des candidats pour les fonctions d'instituteurs. Les anciennes écoles des districts et des départemens subirent une réorganisation. Les écoles des districts, qui n'avaient auparavant que trois classes, devaient en avoir désormais quatre. On donnait ainsi le moyen d'achever leur éducation aux jeunes gens qui se destinaient aux carrières industrielles, tandis que les écoles départementales, ayant six classes, étaient réservées à ceux qui voulaient se perfectionner dans les sciences. La rédaction des livres élémentaires dont on avait besoin pour ces écoles, fut confiée à des personnes éprouvées dans ce genre de travail, sous l'approbation d'une société établie dans ce but près la commission. La congrégation des piaristes, dont la vocation était de se consacrer à l'éducation publique, devint l'objet d'une sollicitude particulière du gouvernement. On lui donna la direction de plusieurs écoles supérieures, en augmentant sa dotation, et en veillant à ce que ses revenus, établis sur les propriétés immobilières des particuliers, fussent perçus aussi rigoureusement que les impôts publics.

On s'appliquait d'ailleurs à dédommager le pays de la perte qu'il avait éprouvée par la séparation de l'université de Cracovie. Dans ce but, après avoir érigé en facultés académiques deux anciennes écoles de Varsovie, celles de médecine, ainsi que celle de droit et d'administration, on

leur en joignit trois nouvelles : celles de théologie, de philosophie, des sciences et belles-lettres. Les chaires qu'on avait créées furent occupées tantôt par des nationaux qui s'étaient fait remarquer dans l'instruction, tantôt par des étrangers distingués. En outre, on envoya de jeunes élèves à l'étranger, pour se perfectionner, dans des facultés spéciales, et pour visiter des établissemens qui manquaient au pays.

Ainsi fut établie l'université de Varsovie qui, déjà en 1816, obtint une confirmation solennelle et commença à rivaliser avec d'autres institutions du même ordre qui existaient, soit dans différentes parties de la Pologne, soit à l'étranger. On vit s'élever progressivement des bâtimens nécessaires, ainsi que divers établissemens, comme la bibliothèque publique nationale, le jardin de botanique, l'observatoire astronomique, les cabinets d'histoire naturelle, des médailles, etc.

Au milieu de cette époque si brillante, en 1818, l'ouverture de la diète, par Alexandre, semblait assurer le triomphe des principes libéraux. Elle semblait commencer une nouvelle ère de prospérité pour la Pologne et même pour la Russie.

Les tableaux de la situation du pays, présentés à cette assemblée par le gouvernement, étaient la meilleure preuve possible des progrès qu'on avait obtenus dans différentes branches d'administration et surtout dans celle de l'éducation publique. Aussi les représentans du pays y répondirent-ils par l'expression répétée de leur reconnaissance.

Parmi les projets que le gouvernement avait présentés pendant cette diète, manquait celui qui devait régler la liberté de la presse. Toutefois, le besoin d'une semblable loi ne se faisait pas encore sentir, attendu que la liberté de la presse (surtout en ce qui regardait les ouvrages non périodiques), existait presque déjà de fait. Ce n'est qu'une année plus tard que le défaut d'une pareille loi

commença à devenir sensible, lorsque le gouvernement crut devoir soumettre à la censure tous les écrits, qu'ils fussent ou non périodiques. Cette mesure ne pouvait être que préjudiciable à la littérature, cependant elle n'arrêta point les progrès de l'éducation publique. Aussi les établissemens d'enseignement national commencèrent-ils vers la fin de cette époque, à former de plus en plus au pays d'habiles fonctionnaires et des citoyens éclairés.

Ainsi, la période dont nous parlons rapprocha le royaume de Pologne, sous les rapports de l'instruction publique, des pays des peuples les plus civilisés de l'Europe. Quelques années encore de cette liberté d'éducation laborieuse et féconde, et de la liberté de la presse qu'on lui promettait, et la Pologne aurait joui d'avantages aussi brillans, de garanties également précieuses. Mais les destins semblèrent en décider autrement.

II.

La réunion de la seconde diète polonaise en 1820 fut précédée d'importans événemens arrivés au sud de l'Europe, et particulièrement en Espagne, en Portugal et à Naples. Ces événemens éveillèrent la susceptibilité des monarques absolus, et les rendirent méfians à l'égard de tout ce qui tendait au progrès de la liberté et au développement de l'esprit humain. On put apercevoir les effets de cette méfiance dans le discours prononcé par Alexandre, lors de l'ouverture de l'assemblée, discours dans lequel ce monarque, oubliant le libéralisme de ses paroles précédentes, tâcha surtout de diriger le concours des représentans du pays vers l'accomplissement de ses volontés. Aussi son irritation fut-elle bien grande, lorsque la diète, au lieu de répondre à son attente, rejeta la plupart des projets du gouvernement, et insista avec énergie sur l'accomplissement des promesses que contenait la charte, celle surtout qui sanctionnait pour l'avenir la liberté de la presse. L'autocrate, habitué seulement à l'obéissance, ne put dissimuler son ressenti-

ment, et le discours de clôture fit entrevoir les changemens survenus dans ses vues à l'égard de la Pologne.

Dans cet état de choses, il se forma une faction dans le pays, composée de partisans de l'obscurantisme religieux et politique, qui, forcés jusqu'alors de se cacher, se décidèrent à miner la commission des cultes et de l'instruction publique. Or, les actes de cette magistrature ne pouvaient leur être agréables, attendu qu'elles tendaient à diminuer l'autorité des évêques et à mettre fin, par l'émancipation intellectuelle, à leur empire sur les esprits. A la tête de cette faction se plaça Skarszewski, ancien évêque de Helm, puis de Lublin, connu par sa prédilection pour l'ancien ordre de choses, ainsi que par son attachement aux jésuites. Ce prélat, condamné déjà, en 1794, à une peine capitale pour haute trahison, acquit un tel ascendant sur l'esprit d'Alexandre, qu'il lui persuada que la tendance de la commission dont il s'agit était dangereuse à la religion et même à la sûreté de son trône (1). Cette intrigue hardie obtint un plein succès, et la réorganisation de la commission des cultes et de l'instruction publique fut immédiatement décrétée par Alexandre. En vain, le comte Stanislas Potocki fit-il les plus énergiques représentations sur cette condescendence absolue qu'on montrait aux ennemis des progrès; elles ne lui valurent que sa démission, et il fut remplacé en sa qualité de ministre président de la commission, par un des partisans de la faction dont nous avons parlé; le sénateur Castellan Grabowski, que distinguaient uniquement son servilisme et sa bigoterie.

Ensuite, les monarques, membres de la sainte-alliance, s'étant successivement réunis à Troppau, à Laybach et à

(1) Pour montrer jusqu'où allait cet ascendant, il suffit de citer ici qu'avant l'ouverture de la diète, en 1830, Skarszewski a publié une brochure intitulée : *De l'Autorité spirituelle*, où il soutenait que cette autorité était placée par la loi divine au dessus de toutes les autres, et au dessus des trônes.

Vérone, Alexandre renonça entièrement aux principes libéraux, dont il s'était déclaré protecteur quelques années auparavant.

L'histoire expliquera un jour si le changement survenu dans les idées d'Alexandre fut une faiblesse de caractère ou un calcul politique, mais nous devons ajouter que l'époque dont nous venons de parler fut le dernier terme de la prospérité de la Pologne et la fin de ses espérances. En effet, à dater d'alors, commence une multitude d'actes aussi contraires aux franchises nationales qu'au développement de l'instruction publique. En 1821, l'existence même du royaume de Pologne se trouvait menacée à cause du déficit occasioné par les dépenses toujours croissantes de l'armée. Or, celui qu'on a nommé depuis peu le régénérateur de la Pologne, déclara sans hésitation alors, qu'il était prêt à anéantir le nouveau royaume constitutionnel.

Bien que les circonstances qui donnèrent lieu à cette déclaration n'eussent pas amené des résultats définitivement funestes au royaume de Pologne, ses rapports avec l'autorité impériale n'étaient guère plus favorables que ceux des autres provinces de l'ancienne Pologne qui faisaient partie de la Russie. Tous ces pays étaient à la merci du grand-duc Constantin, connu par sa haine des lumières et la barbarie de ses mœurs. Le gouvernement national dans le royaume n'existait plus que de nom, et son chef, lieutenant du roi, fut réduit au rôle d'exécuteur des volontés du grand-duc, plus encore des volontés de son agent, ennemi juré des Polonais, le commissaire russe Novosilkof.

De là on peut conclure facilement jusqu'à quel point la cause de l'instruction publique devait être paralysée, sous la direction du nouveau ministre. Aussi, lors de la réorganisation de la commission, eut-on soin d'exclure de son nouveau personnel presque tous les anciens membres, et parmi eux, le vétéran de la littérature nationale, Julien Niemcewicz (1).

(1) Niemcewicz, ainsi que le comte Louis Plater, présidens des

Dans la nouvelle commission, l'influence de l'archevêque de Varsovie, primat du royaume, est devenue plus grande; on l'autorisa même à remplacer le ministre dans sa présidence, et tous les évêques devenaient tour à tour membres de cette magistrature. On a créé, de plus, une section ecclésiastique catholique, chargée principalement de la direction de la faculté théologique dans l'Université, et de l'enseignement de la religion et de la morale dans les écoles. Joseph Szaniawski, connu par son apostasie dans les principes libéraux dont il était jadis un des plus ardens défenseurs, prit la direction de l'éducation publique, ainsi que de toutes les institutions scientifiques. On lui a confié de plus la censure, qui était jusqu'alors exercée par la police, et qui, depuis, n'étant soumise à aucun réglement, ravageait tous les écrits publics. Enfin, on a défendu à la jeunesse de fréquenter les établissemens étrangers, tandis qu'on venait de réorganiser ceux du pays d'après le système d'obscurantisme autrichien.

Ces mesures rétrogrades amenèrent bientôt des conséquences funestes : l'université de Varsovie, ne pouvant plus obtenir l'approbation de ses statuts, fut livré à la merci de la commission des cultes et de l'instruction publique. La faculté de théologie ayant été réunie au séminaire général nouvellement établi, cessa presque de faire partie de l'université. On mutila les autres facultés, et l'enseignement des sciences les plus importantes ne devait être fait qu'en latin. Dans les écoles secondaires, les ecclésiastiques chargés de l'enseignement de la religion et de la morale, furent créés préfets. On écarta avec soin, la philosophie et l'histoire moderne, pour les remplacer par l'enseignement de la religion ou des langues mortes. La direction de plusieurs écoles supérieures fut confiée aux couvens

sections dans la *Société des Amis des Lettres,* avaient été proposés pour membres de la nouvelle commission; mais, par l'influence du fameux Nowosilzof dans le conseil d'état d'administration, aux séances duquel il assistait en personne, les deux candidats furent rejetés.

dont les règles sévères s'opposaient à leurs nouveaux devoirs, tandis qu'on usa de tous les moyens pour réduire les piarites au simple exercice de leurs devoirs ecclésiastiques. Les élèves des classes supérieures, empêchés par de nombreuses formalités d'achever leurs études, devinrent l'objet de fréquentes persécutions de la part de la police.

L'organisation des écoles primaires étant ainsi arrêtée dans son exécution, toutes celles qui existaient déjà furent abandonnées à leur propre sort, ce qui ne put que hâter leur chute : aussi sont-elles toutes tombées, outre celles qui se trouvaient dans les villes plus considérables. En un mot, autant l'ancienne commission des cultes et de l'instruction publique, présidée par Potocki, s'efforçait à pousser les lumières, autant celle que présida Grabowski tâchait de les rétrograder.

Cette décadence des sciences en Pologne, ces rigueurs inouies, exercées contre l'instruction publique, ne paraissaient pas suffisantes aux agens de l'autocrate. Plusieurs professeurs et quelques ecclésiastiques étant parvenus à dévoiler les vues du gouvernement russe, se refusèrent à lui servir d'instrument, et paralysèrent ainsi l'exécution de ses projets barbares.

La même résistance s'est manifestée dans d'autres branches de l'administratiom publique, ce qui détermina les agens de la Russie à créer de nouvelles autorités auxquelles serait confiée l'exécution des mesures qu'on venait d'arrêter. Aussi on organisa dans tout le pays une police secrète destinée à espionner les citoyens même dans leur vie privée, tandis qu'une surveillance semblable dans les établissemens d'instruction publique, fut confiée à des magistrats particuliers, auxquels on donna le nom de curateurs et d'inspecteurs.

Les nouveaux fonctionnaires bien rétribués par le trésor public avaient, sous la direction d'un curateur général, la mission de surveiller non seulement les élèves, mais encore les professeurs.

Alexandre lui-même veillait à l'exécution de toutes ces mesures rétrogrades et l'encourageait par différens moyens. Une des plus grandes preuves de ces mauvaises dispositions qu'il avait, est qu'il fit en 1825 ouvrir un crédit extraordinaire de 180,000 florins pour couvrir les dépenses qui subvinrent du nouveau système, et qu'il autorisa le curateur général des établissemens d'éducation publique, le castellan Oebschelwitz, à siéger dans le conseil d'état de l'assemblée générale, ainsi que dans celle d'administration.

Il faut y ajouter l'élévation de Skarszewski à la dignité de l'archevêque primat du royaume après la mort de Hołowzyc qui, bien qu'accablé de vieillesse, n'avait nullement été partisan du nouveau système, et tous les doutes sur les intentions de l'empereur Alexandre, à l'égard du système dont il s'agit, seront dissipés (1).

A la suite de ces efforts continuels, l'activité des imprimeries se ralentit au point que, vers la fin de l'époque dont nous parlons, il n'en sortait guère que des livres insignifians, tandis que d'un autre côté le nombre des élèves dans les écoles diminuait preque de moitié (2).

(1) Skarszewski ne dissimulait pas son attachement aux jésuites jusqu'au point que, devenu archevêque, il osa, dans une audience particulière que lui avait accordée, en 1825, Alexandre, proposer à ce prince d'introduire ces religieux dans le royaume de Pologne, et de leur confier la direction des écoles. Mais les motifs pour lesquels cette congrégation avait été expulsée de la Russie étaient encore trop présens à l'esprit du czar pour qu'on pût s'attendre à une réponse favorable. Malgré cet échec, Skarszewski ne désespéra pas du succès. Ayant donc rassemblé un bon nombre des ci-devant jésuites, il en attacha plusieurs au séminaire général. Ils y furent employés jusqu'au moment (1827) où le grand-duc Constantin, dans un accès de colère, les fit tous chasser du pays.

(2) Ce que l'auteur de cet article a éprouvé lui-même peut donner quelque idée des difficultés qu'on rencontrait pour la publication des ouvrages même relatifs aux actes du gouvernement. En 1826, il fut autorisé à publier une collection des lois du pays, et

Cette époque fut non moins malheureuse pour le pays sous d'autres rapports. C'est alors que la charte constitutionnelle du royaume subit une grave atteinte, l'un de ses articles qui garantissait la publicité des débats de la diète, ayant été aboli par une simple ordonnance de l'empereur Alexandre. Ce changement, quelque peu considérable qu'il parût être, étant décrété arbitrairement par l'auteur de la constitution, cet acte se trouvait ainsi dépouillé de toute garantie, et la Pologne de toute espérance pour l'avenir. En effet, la troisième diète, réunie en 1825, ne fut d'aucune importance, et ne put introduire presque aucune amélioration dans l'état du pays. Tous les projets présentés par le gouvernement furent acceptés, et, comme on avait pu le prévoir, il ne fut pas question de la liberté de la presse. Les douces expressions dont se servait ordinairement Alexandre, perdirent alors beaucoup de leur valeur, et l'adoption d'un système rétrograde fut d'autant plus évidente, que le ministre de l'intérieur, dans les tableaux de la situation du pays, n'hésita pas d'attribuer aux lumières les malheurs qui atteignaient les plus pauvres et par conséquent les plus nombreuses classes de la population.

Aussi, la mort d'Alexandre, arrivée à la fin de 1825, n'a-t-elle causé une douleur réelle qu'à ceux qui n'ont pas su ou voulu apprécier la vraie position du pays.

à puiser les matériaux nécessaires dans les archives du conseil d'état. Mais on le prévint en même temps que cette collection ne pouvait contenir rien qui fût relatif aux relations extérieures, aux affaires militaires, ou au système financier. D'un autre côté, l'auteur était persuadé que la censure, telle qu'elle existait alors, ne manquerait pas d'éliminer tout ce qui resterait de quelque importance, et de rendre ainsi son travail tout-à-fait inutile. Ainsi forcé d'attendre quelque occasion favorable pour vaincre ces obstacles, il l'avait trouvée dans la révolution de 1830. Mais cette révolution ayant eu l'issue malheureuse que l'on sait, il s'est vu forcé de détruire le travail déjà fait, et même tous les matériaux réunis qui ne pouvaient plus être d'aucune utilité.

III.

A la mort d'Alexandre, le règne de son frère Nicolas, s'ouvrit sous des auspices assez favorables pour la Pologne. Le serment que ce prince a prêté à la charte constitutionnelle à son avénement au trône, les bornes imposées en apparence à l'autorité de Constantin et des agens russes, le langage rassurant du nouveau monarque, tout semblait permettre aux Polonais de nouvelles espérances. Mais, comme toutes les autres, elles s'évanouirent bientôt et les habitans du royaume, privés pendant plusieurs années de l'absence de leur souverain constitutionnel, furent en proie plus que jamais à l'arbitraire de leurs oppresseurs. Pour eux, rien ne fut plus sacré; ils poussèrent l'audace jusqu'à imposer des sentimens arbitraires aux cours judiciaires, ainsi qu'on en voit la preuve dans l'affaire des Polonais qui furent accusés d'avoir trempé dans une conspiration politique. En ce qui touche l'instruction publique, on ne cessait de marcher vers le but qu'on s'était ouvertement proposé d'atteindre.

L'archevêque Skarszewski étant mort, fut remplacé par un prélat plein de lumières et de patriotisme, l'évêque de Cracovie Woronicz, mais il ne lui fut pas possible, vu son âge avancé et ses infirmités, d'arrêter le torrent qui ne rencontrait plus aucun obstacle dans sa course.

Le ministre des cultes et de l'instruction publique se fit donner pendant cette époque un adjoint dans la personne du curateur-général des établissemens d'éducation, le comte Fredro; mais cette adjonction, au lieu de promettre quelque changement dans le système, paraissait être résolue dans une intention contraire. Au lieu d'un ministre, on en avait deux pour étouffer les lumières; ou, comme on s'exprimait alors, l'ancien ministre était tombé sous la dépendance du nouveau.

Enfin, au commencement de l'année 1829, la capitale du royaume salua pour la première fois le nouveau roi, qui

s'y fit couronner solennellement en cette qualité. Mais cet acte, pas plus que la quatrième diète qui fut réunie l'année suivante, ne valut au pays aucune amélioration importante, malgré les réclamations réitérées des représentans de la nation, dont l'objet était d'obtenir pour l'avenir une observation plus fidèle de la charte que le nouveau roi avait depuis peu jurée.

Ainsi, le règne constitutionnel de Nicolas en Pologne, n'a été mémorable que par le parjure. En réduisant le peuple polonais au désespoir par de nouveaux outrages, Nicolas a encore prouvé que les czars ne sont point en état de respecter les droits les plus sacrés, et, par conséquent, qu'ils sont incapables de gouverner un peuple civilisé.

Mais ce n'est pas ici le lieu de rappeler les motifs des derniers désastres et des malheurs dont la Pologne est tombée victime. Le plus grand de ces malheurs est sans doute l'extinction de la nationalité et de la civilisation polonaises, qu'on remplace par la barbarie la plus odieuse. Toutefois, la force brutale d'un tyran ne saurait jamais exterminer une nation qui possède les conditions nécessaires de l'existence sociale.

Tous ces efforts tentés contre la nationalité polonaise, doivent servir d'avertissement aux peuples restés libres, et les faire veiller sans cesse à la conservation de leurs droits éternels. Pour nous, Polonais, espérons que nos souffrances auront leur terme; espérons que, les sympathies européennes cessant enfin d'être pour nous stériles, nous reprendrons notre rang dans la famille des peuples ; que nous serons encore ce que nous avons été si long-temps pour l'Europe : l'écueil de la barbarie, l'épée et le bouclier de la civilisation.

VARIÉTÉS.

DE L'ACTION POLITIQUE DE L'ÉGLISE RUSSE.

Plusieurs écrivains politiques, les uns soudoyés par le cabinet de Saint-Pétersbourg, les autres induits en erreur par des études historiques trop superficielles, ont cru pouvoir prédire une prochaine et complète absorption de la Pologne par la Russie et la justifier en citant, comme exemples de comparaison, la fusion de la Lithuanie et de la Pologne au XIV[e] siècle, et celle de l'Écosse et de l'Angleterre au XVI.[e] siècle. Nous voulons démontrer toute l'absurdité de ces rapprochemens; et comme la question religieuse joua un rôle très puissant dans les deux fusions de peuples, invoquées comme un exemple, nous nous trouverons dans le cas d'examiner ce que c'est que l'église russe d'aujourd'hui.

Remarquons d'abord que l'action des opinions religieuses est bien plus faible de nos jours qu'aux époques qui suivirent le moyen âge; aujourd'hui, le seul fanatisme qui pourrait rapprocher des nations long-temps rivales, serait le fanatisme qu'inspirerait le besoin de défendre une liberté commune.

Au XIV[e] siècle, la seule introduction de la religion chrétienne en Lithuanie devait amener ce pays sous le sceptre de la république polonaise, qui représentait l'action civilisatrice de l'occident de l'Europe sur le nord. Les Lithuaniens les plus fiers de leur nationalité séparée, en se rangeant sous l'oriflamme du divin sauveur, et dans le parti de leur souverain légitime, qu'une reine de Pologne avait

choisi pour époux, ne crurent point s'être rangés sous des drapeaux ennemis.

Les deux nationalités se confondirent admirablement ; les Lithuaniens qui servaient les Jagellons, servaient en même temps la Pologne, qui en faisait un instrument de son ascendant religieux et de la nouvelle alliance des deux peuples voisins. Les progrès des nouvelles convictions religieuses concouraient au triomphe d'une réforme politique qui, de toute autre manière et sans cette association d'un motif tout moral, aurait pu effrayer les susceptibilités patriotiques, en leur rappelant le rapide déclin de l'individualité nationale et de l'existence indépendante de la Lithuanie. D'ailleurs, les hommes influens de ce pays regardèrent bientôt sans haine la nouvelle transition sociale, en s'apercevant que l'union complète des deux nations ne pouvait qu'abolir l'absolutisme des souverains lithuaniens, en les transformant en chefs royaux d'une république.

Pour ces diverses raisons réunies, le peuple lithuanien put bientôt se prononcer avec ardeur pour les deux réformes que l'union avec la Pologne lui présentait, et il ne sacrifia son individualité nationale qu'en échange des bienfaits inappréciables de l'Evangile et de la liberté.

La fusion des deux peuples de l'île Britannique eut lieu sous l'influence d'une commune ardeur pour la réforme religieuse, passion dominante au XVIe siècle. Cette passion comprima et même étouffa en quelque sorte des haines et des animosités traditionnelles entre l'Écosse et l'Angleterre; et deux peuples, long-temps rivaux, n'en formaient déjà qu'un seul par des croyances communes, avant que le hasard des successions royales fût venu leur donner, dans la personne de Jacques VI d'Ecosse, Jacques Ier d'Angleterre, un seul souverain, un monarque écossais sur un trône anglais. Cette dernière circonstance, qu'une nation plus nombreuse accepta pour roi le souverain d'un peuple voisin moins puissant, se présenta aussi dans le nord

de l'Europe, quand Jagellon de Lithuanie monta sur le trône de Pologne: peut-être est-ce une condition vitale pour des unions pareilles, car elle étouffe dans son germe, chez la nation moins nombreuse, toute crainte d'humiliation et d'oppression de la part de sa nouvelle et puissante associée.

Pendant la longue lutte que la réforme religieuse eut à soutenir dans la Grande-Bretagne, avant d'obtenir un triomphe qui devait ensevelir l'individualité nationale de l'antique Calédonie, les bourgs et les communes d'Ecosse prêtèrent une active assistance aux chefs qui, se proposant de servir les intérêts de la réforme, préparaient les voies à une autre œuvre, à l'unité politique de la Grande-Bretagne. C'est que les peuples, sans examiner la plupart du temps ce qu'ils auront à perdre ou à gagner, obéissent avant tout à l'entraînement de leur enthousiasme, et admirent ceux qui partagent ou servent la même passion. Ainsi dans cette circonstance, l'Écossais se passionna tellement pour le protestantisme, que son ancienne aversion pour le nom anglais fut remplacée par la haine du nom de papiste. Ce n'est que lorsque l'union entre l'Angleterre et l'Écosse devint un fait accompli, qu'on vit chez les Écossais des regrets patriotiques sur la perte de l'indépendance nationale amenée en partie par la communauté de haine contre le papisme, qui avait lié leurs ancêtres avec les Anglais.

Il serait utile d'étudier cette disposition générale des peuples, pour que l'Europe, qui a un besoin absolu de défendre son indépendance contre la puissance monstrueuse du nord, cherchât un jour dans la haine des populations pour l'absolutisme qui les opprime, un moyen d'éveiller chez les Moscovites eux-mêmes un genre de fanatisme qui les rendrait plus jaloux de jouir chez eux d'institutions conformes aux exigences du siècle, que de les combattre chez leurs voisins ou chez les populations conquises.

C'est surtout à cause du manque d'une union religieuse

que la politique de la Pologne n'aspira point pour ses rois au trône moscovite, quoique les événemens favorables qui marquèrent la vacance de ce trône, ainsi que de brillans succès militaires, eussent facilité cette acquisition aux Sigismonds de Pologne, comme aujourd'hui encore la différence de religion porte puissamment les populations de la Pologne soumise à résister à tout amalgame.

Au commencement de cet article, nous avions posé en principe que le fanatisme religieux influait beaucoup moins de nos jours sur la vie politique des nations; nous devons remarquer cependant que si tous les efforts de la Grande-Bretagne, placée à la tête de la civilisation et de la sociabilité moderne, n'ont pu détruire l'esprit national de l'Irlande soutenu principalement par l'action puissante d'une religion opposée à celle des Anglais, la différence entre le christianisme russe et le christianisme polonais à côté de la civilisation incise chez ces deux peuples, expliquera plus facilement encore pourquoi leur union ne peut se consommer avec les populations moscovites.

Donnons maintenant quelques aperçus fondamentaux sur l'église russe. D'abord, nous nous permettrons d'avancer que l'église soi-disant *grecque*, mais que nous sommes obligés d'appeler église *russe*, n'est presque pas du tout chrétienne; la maçonnerie, le saint-simonisme le sont peut-être davantage.

Lorsqu'à la fin du dixième siècle, le grand-duc Wladimir ressentit la nécessité de faire participer les villes moscovites à la religion du monde civilisé, il flotta quelque temps entre Rome et Byzance, d'où il pouvait recevoir également les lumières du christianisme. Mais le destin néfaste qui condamnait les Moscovites à de longues ténèbres, fit décider Wladimir pour Byzance. Depuis le moyen âge, le bas-empire ne fit que décliner; l'église grecque partagea la dégénération des prétendus Romains d'orient; les Moscovites de leur côté subirent le joug humiliant des Tartares; les relations entre l'église de Cons-

tantinople et celles de Kiow et de Moscou, devinrent donc de moins en moins fréquentes et utiles aux saines doctrines du christianisme.

Après la conquête de Constantinople par Mahomet II, en 1453, le clergé russe perdit tout-à-fait son centre de doctrine, ce qui le plongea désormais dans un chaos théologique et une dépendance du pouvoir des czars, qui rendent aujourd'hui encore l'église russe absurde, et plutôt stupidement autocratique que moralement chrétienne.

Pendant que le monde catholique envoyait à Rome ses jeunes séminaristes pour perfectionner leur éducation ecclésiastique, et en même temps leur inspirer du goût pour les trésors de l'intelligence humaine, que le monde antique a légués à la Rome moderne, le clergé russe languissait dans une crasse ignorance, et ne fut jamais en état d'ouvrir à la jeunesse ces établissemens utiles qui, chez les autres peuples, créèrent l'instruction publique, et travaillèrent à la propagation des lumières. Nous le répétons, la nation moscovite se ressent encore de ce que Wladimir chercha le christianisme à Byzance et non à Rome.

L'ingratitude naturelle à l'homme et une fausse direction imprimée au papisme, ont fait disparaître de la mémoire des peuples les services essentiels que leur a rendus le centre du catholicisme; mais nous voyons en Russie ce que c'est que le christianisme auquel les influences de Rome ont manqué depuis son berceau. Tous les Russes de bonne foi conviendront qu'une Moscovie catholique eût devancé de trois siècles son entrée dans la société européenne et se serait passée du ridicule et des extravagances qui ont accompagné les hauts faits civilisateurs de Pierre-le-Grand. L'Evangile est un instrument beaucoup plus efficace que le rasoir et le knout (1). La Russie possèderait aujourd'hui

(1) A l'aspect de la célèbre canne de Pierre-le-Grand, un Russe enthousiaste me dit très vivement : « Monsieur, saluez cette canne ; « sans elle nous serions dans la boue jusqu'à la ceinture. Politique-

un corps enseignant, qu'elle n'a jusqu'à ce jour que de nom ; des superstitions innombrables n'eussent point défiguré les doctrines rayonnantes de la bible ; un de ses despotes n'eût point osé s'affluber du patriarchat ; enfin, on ne montrerait pas aux étrangers, comme vicaire infaillible du Christ, un officier en épaulettes, exécutant sur la place publique ses atroces volontés sur les malheureux fils de l'héroïque Pologne, ou, comme sous le règne d'Elisabeth et de Catherine, un pontife en robe de gaze, au bras d'un amant adultère.

Quand on réfléchit sur des aberrations et des monstruosités pareilles en matière religieuse, il faut reconnaître que l'organisation du gouvernement spirituel ici-bas mérite la plus sérieuse attention et qu'elle est peut-être une pensée toute divine.

Donnons maintenant quelques détails secondaires sur le clergé russe. Les archevêques et évêques en Russie reçoivent de fort modiques appointemens, jamais toutefois au dessous de 5000 roubles en papier, ou 5000 francs, tandis que le traitement des membres inférieurs du clergé descend jusqu'à 60 roubles par tête de moine.

La résidence habituelle des évêques est le couvent le plus important de leur diocèse. Il n'existe qu'un seul ordre monastique, celui de Saint-Basile. Dans une des îles de la mer Blanche, au dessus d'Archangel, est situé le monastère Solawki, qui renferme à lui seul plus de deux mille religieux. C'est là que le gouvernement envoie non seulement les moines et les popes dont il est mécontent, mais des prisonniers d'état de différentes classes, et là, nuit et jour, ces solitaires mêlent leurs larmes au redoutable fracas des tempêtes; ils les contemplent sans être jamais rappelés par elles à la croix du Sauveur, ayant laissé toutes leurs espé-

« ment parlant, nous autres Russes sortons de cette canne comme « le genre humain d'une côte d'Adam. »

(Lisez l'ouvrage de M. Dupré de Saint-Maur, sous le titre : *Pétersbourg, Moscou et les Provinces*, Tome III, pag. 55.)

rances à Saint-Pétersbourg, aux pieds de l'usurpateur des saintes fonctions. Après quelques rayons interceptés d'un soleil fugitif, l'hiver s'empare de cette prison sauvage ; la glace comprime la fureur des flots, la lumière semble fuir ce point désolé, tout est muet, et les vœux dirigés vers le czar-patriarche interrompent seuls le silence de ces nuits infinies. En 1812, on y avait enfermé un Français soupçonné, à Odessa, d'être un agent secret de Napoléon. Ces monastères sont tous fortifiés.

Exception faite de quelques prédicateurs courtisans qui accompagnent toujours le czar et sanctifient ses volontés et ses caprices, la parole sacrée ne sort presque jamais de la bouche ecclésiastique. L'empereur Alexandre, ayant dans ses voyages pris goût aux sermons, les a voulu propager dans l'église dont il était le chef. Mais comme les antécédens que nous avons mentionnés la privent de toute fixité dans les doctrines, bientôt il s'est fait, dans l'enseignement de la chaire, un tel chaos d'absurdités, qu'on n'a pas été long-temps à se louer de cette imitation imprévoyante.

C'est surtout à sa mort qu'on reconnaît un chrétien. Rappelons-nous ces braves Polonais, qui, généreux même avec leurs ennemis, meurent au milieu du carnage comme sur un lit, le sourire sur les lèvres. Le Moscovite, non moins courageux sur le champ de bataille, y reste cependant toujours cruel et barbare, et quand il faut qu'il meure dans son lit, l'aspect de ce moment suprême, tellement prévu et tellement naturel pour le chrétien, le tourmente, le remplit de trouble, et ne lui offre que des souvenirs effrayans dans le passé, qu'une absence totale d'espérances dans l'avenir. Même en état de pleine force, tout ce qui lui rappelle le moment inévitable l'irrite, et ces angoisses augmentent avec les dignités et la fortune de l'individu. Il y a fort peu d'étrangers qui aient plus flatté les Russes, dans leurs relations de voyage, que M. Dupré de Saint-Maur.

Voyons cependant ce qu'il raconte de l'enterrement du comte Razumoffsky, auquel il a assisté. « Le prélat a fait trois fois le tour du corps, en lui offrant l'encens purificateur; les aspersions ne sont point employées aux enterremens des Russes. Les diacres chantèrent des versets, auxquels répondit le chœur : cette cérémonie est plus longue que les absoutes du culte catholique. Enfin, l'officiant déroula un parchemin sur lequel était écrite l'absolution des péchés ; il la lut aux assistans, et la déposa entre les mains d'un prêtre, qui, par une ouverture pratiquée à la bière, l'a introduite sur le sein du défunt; un diacre s'est approché du cercueil, et a appelé le mort à haute voix : c'était le signal de l'enlèvement du corps et de son départ pour le cimetière. »Voici la traduction du passeport déposé dans la bière ; il se nomme, en russe, *razeriechitelnaja grammota :* « Je soussigné, évêque de, etc., atteste par ces présentes, que N. N., porteur desdites lettres, a toujours vécu en bon chrétien, faisant profession de la religion grecque, et, quoiqu'il ait souvent péché, il s'en est confessé : il a reçu l'absolution et la communion en rémission de ses péchés. Il a honoré Dieu et ses saints, jeûné et prié aux heures et aux temps ordonnés par l'Église, en sorte que je n'ai point fait difficulté de l'absoudre de ses péchés. En foi de quoi nous lui avons expédié le présent certificat, afin que Saint-Pierre, en le voyant, lui ouvre la porte du séjour des joies éternelles. »

De pareilles notions, sur l'éternité d'un chrétien n'ont pas besoin de commentaires. Mais continuons à présenter des détails sur la condition du clergé russe.

Le mariage est une obligation imposée au sacerdoce ; il doit même précéder l'ordination définitive, mais les popes ne peuvent se marier qu'une fois ; aussi, craignant le veuvage, ils savent choyer leurs femmes, que l'on reconnaît d'ordinaire à l'embonpoint. Il n'y a que les moines qui peuvent aspirer aux fonctions épiscopales : le mariage eur est défendu.

Si les popes veulent absolument contracter un second hymen, ils doivent renoncer à leurs fonctions sacerdotales, et rentrer dans la société commune ; ce qui démontre, ainsi que les condamnations fréquentes d'un prêtre à l'état de soldat, que l'Église russe ne reconnaît point en eux l'indélibilité de caractère comme l'Église catholique.

A peine avons-nous besoin de dire que les biens du clergé ont passé au trésor, et que le despotisme trouve toujours assez de temps pour se faire, à soi-même, le plus de mal possible. Nous l'avons vu dernièrement dans son action sur les colonies militaires.

Dans les deux cas, il a montré comment on éventre *la poule aux œufs d'or*. A n'envisager la question que sous le rapport purement économique, cette spoliation est contraire à la prospérité d'un pays si neuf encore dans les améliorations agricoles. Les défrichemens de terrain, les desséchemens de marais, les premières conquêtes véritables de l'agriculture, coûtèrent plus, dans tous les pays, aux gouvernemens qu'à des congrégations laborieuses : d'ailleurs, les moines volent moins que le fisc.

Mais on devait trouver un motif bien plus puissant pour ne pas abaisser et dépouiller le clergé, en pensant au besoin de ses secours pour l'éducation de la jeunesse. C'est surtout dans les murs solitaires d'un cloître que les enfans d'une nation, encore peu civilisée, prennent communément le goût de l'étude et les habitudes morales d'une société chrétienne ; ainsi les autocrates enlevèrent au clergé la faculté de servir l'humanité sous le double rapport de la culture des terres et de l'influence morale.

Y a-t-il quelque chose de plus dégradé qu'un clergé réduit à être misérablement soldé comme le dernier mouchard de la police? Si, à l'aurore de la civilisation chrétienne, les gouvernemens, cédant à la cupidité fiscale, cupidité toute moderne, eussent porté des mains avides sur les dotations religieuses, l'Europe serait peut-être encore inculte et barbare comme la Russie, et les sources de lu-

mières qui débordent aujourd'hui sur le monde étonné, se seraient taries. Tous les peuples, sans exception, ne parvinrent à l'instruction libre qu'à travers des siècles d'enseignement religieux ; et quelle nation avait plus besoin de passer par cette filière que la nation moscovite ? Avant de penser aux élèves, il a fallu improviser des professeurs ; le pays fut donc envahi par des nuées d'étrangers, et de là vient cette bigarrure dans le système d'éducation, dont les Russes se ressentiront toujours.

Ainsi, nous voyons l'Église russe occupée tout entière à prier plutôt l'autocrate que pour l'autocrate. Nous la trouvons privée de toutes les traditions historiques et de toutes les preuves rationnelles sur l'origine, la vérité et la sublimité du christianisme. Nous la voyons dans un silence morne, en vue de ce trésor que tout le génie de la poésie et de l'éloquence ne peut jamais assez exploiter. Nous la voyons, dans une morne stupidité, obéir à la parole infaillible de celui qui viole tous les jours tous les commandemens divins, et trouvant, dans cette parole sauvage, un développement légitime de l'Évangile. Nous voyons, aux pieds de la croix du Sauveur, tout le monde esclave, et nous concluons que l'homme, qui ne peut librement se dévouer ni à son Dieu, ni à son père, ni à ses enfans, ne connaît pas encore les lumières du christianisme.

Après ce rapide aperçu de l'état religieux en Russie, certes nous aurons peu de peine à prouver que la fusion entre la Russie et la Pologne n'est favorisée par rien de commun en fait de religion. On aura une idée plus juste des probabilités qui peuvent caractériser l'avenir de cette monstrueuse union des pays, qui sont destinés à être toujours séparés, et que l'état sauvage dans lequel se trouve le droit international a seul permis d'amalgamer contre leur nature et contre toutes les dispositions providentielles, quand nous nous rappellerons comment le despotisme entend imiter les voies qui ont complété jadis l'union de la Lithuanie avec la Pologne, de l'Écosse avec l'Angleterre.

Nous sommes heureux de pouvoir nous appuyer sur les paroles du célèbre La Mennais, dans sa brochure : *De l'Absolutisme et de la Liberté*. On y verra que l'absolutisme n'a pas de degrés d'abrutissement, et que celui qui glace les cœurs des Italiens, est au niveau de celui qui accable la malheureuse Pologne.

« Aux doctrines de la liberté comparons maintenant les doctrines de l'absolutisme. Nous puiserons celles-ci dans des documens d'une incontestable authenticité : ce sont des catéchismes publiés par l'ordre exprès de l'empereur de Russie et de l'empereur d'Autriche. Sa Majesté apostolique enseigne dans le sien, aux petits enfans, que les personnes, ainsi que les biens de ses sujets, lui appartiennent, qu'elle en est le maître absolu, et peut en disposer comme il lui semble bon. Cette doctrine, si elle trouve croyance, a au moins l'avantage de simplifier singulièrement l'administration. L'empereur a-t-il besoin d'argent ou de soldats? il dit à l'un : Donne-moi ta bourse; à l'autre : Donne-moi tes fils. Tout est à lui, tout sans exception; c'est là son évangile, la bonne nouvelle qu'il veut qu'on annonce à ses peuples au nom de Jésus-Christ. Et de peur apparemment que par mégarde ou mauvais vouloir, quelqu'imprudent n'altère la pureté de ces maximes dans la chaire chrétienne, en certains lieux, à Milan, par exemple, des prêtres seront contraints de soumettre leurs sermons, avant de les prononcer, aux lumières supérieures de la police. Il faut que les esprits soient bien corrompus, et les cœurs aussi, pour que les Italiens, particulièrement, ne bénissent pas un pareil régime ! Lorsque les peuples sont si ingrats envers les souverains, qu'attendre, sinon les vengeances du ciel, et la fin de ce monde coupable?

« On vient de voir que l'empereur d'Autriche a une assez haute idée de lui-même et de ses droits. Ce n'est rien cependant près du czar Nicolas. Chef d'une religion étrangère au catholicisme, il a cru néanmoins, tant le zèle de la vérité le dévore, devoir s'occuper de l'instruction reli-

gieuse de ses sujets catholiques (1), et dans un catéchisme imprimé à Wilna, et enseigné officiellement dans toutes les églises et toutes les écoles, il leur apprend comment ils doivent *adorer* l'autocrate; il leur explique, avec onction, le *culte* qu'ils sont en conscience obligés de lui rendre. N'est-il pas en effet, pour eux, non seulement l'image, mais encore une incarnation réelle de la Divinité? A genoux, donc! sa volonté est le souverain ordre; son commandement, la loi! Biens, vie, l'on doit tout prodiguer, tout sacrifier au premier signe du Tartare-Dieu; on doit le chérir du fond du cœur, lui obéir, quoi qu'il ordonne, et jamais ne se permettre une plainte, même secrète, à l'exemple de Jésus-Christ, *qui se soumit, sans murmurer, au jugement de mort prononcé contre lui par l'autorité légitime!!!* La plume tombe des mains... il était réservé à cet homme de reculer les bornes du blasphème.

« L'homme ne renonce jamais à ce qui lui est une fois apparu comme juste; il le voudrait qu'il ne le pourrait pas: sa nature s'y oppose, et c'est là cette force morale à qui la victoire reste toujours dans ses luttes contre les forces matérielles. »

Aussi, dans ces graves momens où le malheur présente, même aux despotes, la vérité sans fard, les autocrates russes, eux-mêmes, avouent qu'ils ne croient pouvoir jamais compter sur ceux de leurs sujets qui ne leur appartiennent que par le droit de la force et de la fraude. Ainsi, en 1812, lorsqu'il ne tenait qu'à Napoléon d'organiser et de constituer la Courlande et les provinces polonaises que son épée avait libérées, Alexandre, appelant aux armes la Russie entière, savait bien à quoi cette Russie se réduisait vérita-

(1) Le saint-père est bien récompensé de la malédiction lancée contre les catholiques polonais qui n'ont pas voulu partager sa croyance dans l'infaillibilité de Nicolas. Qu'il lise dans la *Gazette de France*, du 21 décembre, les détails effrayans des profanations du culte romain... Il apprendra que pour ceux qui ont perdu leur patrie, les tombeaux mêmes ne sont point un asile.

blement, et disait en conséquence: « Partout où dans cet empire il (Napoléon) portera ses pas, il sera assuré de trouver nos sujets *natifs* se riant de sa fourberie, dédaignant sa flatterie et ses mensonges, foulant aux pieds son or avec l'indignation de la vertu offensée, et paralysant, par les sentimens du véritable honneur, ses *légions d'esclaves.* »

Alexandre avait raison, les *natifs seuls* ont répondu à cet appel... Quant aux enfans adoptifs, ils attendent encore les mêmes légions qui ont emporté leurs vœux et toutes leurs espérances.

CHRONIQUE POLONAISE.

POLOGNE PROSCRITE.

Indigne traitement des réfugiés en Galicie. — Leur départ pour l'Amérique. — Nouvelles misères.

Après les derniers désastres de la Pologne, plusieurs Polonais, se fiant à la neutralité de l'Autriche, se réfugièrent en Galicie, où ils jouissaient du toit hospitalier au milieu de leurs anciens frères, la plupart unis avec eux par des liens de famille. Mais les conférences de Schwedt et de Münchengrätz qui eurent lieu, en 1833, entre les souverains d'Autriche, de Prusse et de Russie, les ont arrachés de cette retraite paisible; sous prétexte de leur délivrer des passeports pour la France et l'Angleterre, on les transporta à Brünn en Moravie, où ils furent mis en prison. Là, après trois mois de souffrances, on les somma de rentrer sous le knout moscovite, ne laissant d'autre perspective à ceux qui s'y refuseraient, que la déportation aux Etats-Unis d'Amérique. Presque tous les réfugiés se décidèrent à prendre ce dernier parti. Le gouvernement, contrarié

dans ses projets, se servit des moyens les plus indignes pour dépopulariser aux yeux des habitans les réfugiés, et après les avoir calomniés, il les fit transporter à Trieste le 14 août 1833. Mais leur sort ne s'est point amélioré, et à Trieste comme à Brünn, le même sort les attendait, malgré la sympathie que commençaient à leur manifester les habitans.

Indignés d'un si mauvais traitement, les réfugiés redoublèrent d'efforts pour recouvrer leur liberté, et ce n'est qu'après plusieurs tentatives, pendant lesquelles le sang polonais coula plus d'une fois, qu'ils parvinrent à vaincre l'obstination du gouvernement et obtinrent la permission d'aller en ville, gardés par des soldats autrichiens.

Les démarches faites auprès des consuls de France et d'Angleterre à Trieste, furent insuffisantes pour obtenir le changement du lieu de la destination des réfugiés; forcés enfin de céder à la force, ils furent embarqués sur les frégates l'*Hébé* et la *Guerrière*, le 22 novembre 1833, au nombre de 235.

Il serait trop long de donner tous les détails de ce voyage et les cruelles privations auxquelles les Polonais furent exposés. Le choix de la plus mauvaise saison, la manière dont s'est opérée l'embarcation, prouvent bien clairement qu'il s'agissait de fermer les portes de l'Europe à ces nobles débris d'une nation malheureuse.

Il suffit de dire que, cinq jours après l'embarcation, ils furent privés d'eau douce par la corruption de celle qui se trouvait dans le navire; que les tempêtes brisèrent tous les mâts, et que ce n'est qu'à la fin du troisième mois qu'ils sont arrivés à Gibraltar, où le mauvais état des navires les força à s'arrêter jusqu'au 1er avril.

Quelque pénible que fut ce voyage, il fut plus doux encore que le séjour des réfugiés à New-York, où les rigueurs de la plus grande misère se firent sentir. Le peu de ressources qu'avaient les réfugiés, une fois épuisées, ils ne vivaient que des faibles secours que leur accordait le nouveau

comité polonais. Ce comité, présidé par M. Albert Galatin, et composé de MM. Wilder, Théodore Dwight, G. James King, William Woolsey, Moses, H. Greennell, Pelatiach Perit et B. Towsnend, les entretint pendant trois mois, et les réfugiés, pénétrés de reconnaissance, parlent avec enthousiasme de ces membres, ainsi que des maisons de madame Feve, de MM. Albert Christie, Bronsohn, Hayde et Little, qui avaient contribué principalement à l'existence dudit comité.

Cependant, persuadés que de pareils moyens ne peuvent être que temporaires, nos exilés ont commencé de bonne heure à chercher des moyens propres à assurer leur existence. Aussi ont-ils envoyé une députation à Washington, pour exposer au congrès des États-Unis leur position, et le désir de leur faciliter la colonisation dans ce pays. A la suite de ces démarches, une décision du congrès, arrêtée le 2 juillet 1834, accorda aux sollicitans des terres situées dans la province d'Illinois, éloignée de 1700 lieues, sous les restrictions suivantes :

1° Le titre de propriété ne pourra être obtenu par un refugié, qu'après qu'il aura habité et cultivé dix ans la terre qui lui est concédée.

2° Aucun d'eux ne sera admis à gérer ses biens, qu'après avoir satisfait au premier article.

3° Au bout de dix ans, chaque colon donnera, pour le terrain concédé, la somme qui aura été estimée à cette époque.

Cet acte ayant absorbé plus d'un mois, les refugiés n'en reçurent communication qu'au commencement de l'automne qui, comme on sait, n'est point propre à la colonisation.

D'autres obstacles plus importans encore se sont opposés à ce qu'ils pussent profiter de la concession du congrès, et avant tout, le manque total des ressources indispensables pour les premières dépenses dans toute entreprise de ce genre, ainsi que pour faire un voyage de plu-

sieurs centaines de lieues. Forcés de chercher d'autres moyens pour se soustraire à la dernière misère, ils se sont trouvés réduits à se vouer aux travaux les plus durs, comme le défrichement des forêts, le desséchement des marais, la coupe des bois, etc.

Mais ces travaux mêmes, si différens de leurs anciennes occupations, étaient loin de leur assurer les moyens de subsistance. Car la plupart étant d'un âge avancé, ou affaiblis par les blessures et les fatigues éprouvées dans les derniers temps, n'étaient admis qu'autant que les gens du pays ne se trouvaient pas pour les remplacer, ou on leur accordait une paie à peine suffisante pour les premiers besoins de la vie.

Cet état de choses força quelques uns d'entre les réfugiés à entreprendre le voyage pour le pays des Illinois, mais exténués de faim et de fatigue, ils ont succombé avant d'avoir fait même la moitié de la route, et les survivans ont écrit à leurs compatriotes restés aux environs de New-Yorck, de ne pas les suivre, en ajoutant qu'ils se trouvaient dans la dernière extrémité.

Le comité établi à Boston, par les soins de l'honorable M. Howe, s'occupe il est vrai, autant qu'il lui est possible, d'adoucir le sort de nos malheureux compatriotes, et il est parvenu à ramasser une somme de 3000 dollars, qu'il a destinée à la colonie polonaise.

La reconnaissance du terrain qu'un philantrope français de naissance lui avait destiné, a prouvé l'impossibilité pour quiconque de s'y établir.

Le récit des malheurs de nos compatriotes, fondé sur des lettres dignes de foi, que nous pouvons présenter à tout moment, remplira sans doute de douleur les cœurs généreux, et leur donnera une nouvelle occasion de manifester leurs sentimens philantropiques. Il mettra à jour l'humanité du gouvernement autrichien, qui prétend être civilisé, et servira en même temps d'avertissement à ceux

de nos infortunés compatriotes, qui, restés encore en Europe, désireraient changer cette partie du monde pour l'Amérique.

SUR LES CRÉANCES POLONAISES RÉCLAMÉES PAR LA RUSSIE.

Les derniers débats de la Chambre sur cette nouvelle exigence de la Russie ont été précédés d'un article de notre journal dans lequel nous avons examiné les droits que veut s'arroger le gouvernement russe dans cette occasion, et son incompétence à faire une liquidation au nom du royaume de Pologne ; nous avons en même temps démontré que le gouvernement français, en faisant cette nouvelle concession à la Russie, agirait contre ses propres intérêts, contre la justice et la dignité de la France.

On ne s'est pas sans doute étonné de ce que nous avons considéré cette question d'un point de vue plutôt politique que financier, plutôt de droit que de fait ; car avant d'évaluer les prétentions que fait valoir la Russie au nom de la Pologne, et de donner là-dessus de nouveaux renseignemens, il faut avoir un créancier ; or, ce créancier n'existe pas pour le moment.

Depuis, cette affaire a obtenu une publicité qui nous autorise à faire de nouvelles réflexions. Un article, inséré dans le journal de Francfort du 16 janvier, en réponse aux différentes conjectures des journaux français, affirmait que le prince Lubecki a été chargé de sa nouvelle mission sur les instances du gouvernement français ; cet article a donné lieu à une explication du cabinet, insérée dans les feuilles ministérielles où on lisait entr'autres ce qui suit :

« L'alliance intime qui, depuis le traité de Tilsit, ré-
« gnait entre la France et le duché de Varsovie, et le long
« séjour des armées françaises en Pologne, avaient donné
« naissance à une multitude de créances réciproques.

« Ces intérêts auraient été gravement compromis à la
« paix de 1814, si un article additionnel, conclu entre la
« France et la Russie, ne les avait pas garantis. Une con-
« vention signée à Paris, le 27 septembre 1816, régla le

« mode d'exécution des dispositions prescrites par cet arti-
« cle. Les travaux de liquidation s'ouvrirent en consé-
« quence au mois d'août 1818 à Varsovie. Des obstacles
« qui n'ont pu être entièrement levés qu'en 1829, en ont
« suspendu le cours jusqu'alors. Ils allaient être repris, à
« Paris, d'après le consentement mutuel des deux gouver-
« nemens, lorsque les événemens survenus en France et
« en Pologne, pendant l'année 1830, se sont opposés au
« départ des commissaires polonais, départ qui avait été
« officiellement annoncé à la diète de Varsovie, dans le
« discours d'ouverture prononcé par l'empereur Nicolas,
« le 28 mai 1830.

« Ces commissaires sont enfin arrivés à Paris, où ils
« s'occupent, de concert avec ceux qui ont été nommés
« par le gouvernement du roi, de tous les arrangemens
« relatifs aux prétentions réciproques garanties par l'arti-
« cle additionnel du 30 mai 1814. »

La publication de cette réponse a fourni l'occasion à un des membres de la Chambre des députés, M. Isambert, d'interpeller le ministère. Cette interpellation, survenue le 7 janvier, avait d'abord été ajournée au 26 du même mois, jour où a eu lieu la clôture de la discussion. En voici le résumé :

M. Isambert, soutenu par M. Odilon-Barrot, s'appuyait sur les argumens suivans :

Que la convention du 27 septembre 1816, non ratifiée, n'a été publiée ni dans le bulletin des lois, ni dans aucun autre recueil officiel, et par conséquent elle ne peut être obligatoire pour le pays, n'ayant pas même été soumise aux Chambres.

Que les conventions libératrices, conclues avec les grandes puissances européennes, ont terminé la liquidation de toutes les prétentions élevées contre la France ; que par conséquent l'article additionnel du traité de Vienne du 30 mai 1814, ainsi que les dispositions du traité du 30 mars 1815, doivent être considérés comme annulés

par les stipulations arrêtées en 1818, et exprimées en termes positifs et généraux.

Que la convention du 20 novembre 1815 a fixé le terme d'un an pour toutes les liquidations des particuliers, argument qui se trouve confirmé par une dépêche diplomatique de l'empereur Alexandre en 1817;

Que le président du conseil des ministres, le duc de Richelieu, dans son discours prononcé devant la Chambre des députés en 1818, s'exprimait dans le même sens.

Que les créances des particuliers contre le duché de Varsovie, et surtout l'emprunt de douze millions de francs contracté en 1811 par le roi de Saxe à Paris, n'empêche pas le gouvernement d'être libéré de toutes les charges antérieures à 1814, attendu que l'emprunt dont il est question est garanti sur les salines de Wieliczka; qu'en admettant même le contraire, le gouvernement russe ne pouvait actuellement représenter le royaume de Pologne constitué en 1815, qui n'existe plus que de nom et dont la charte et la nationalité ont été détruites par l'autocrate lui-même.

Qu'on pourrait faire valoir d'autres raisons contre le royaume de Pologne, tel qu'il devait exister d'après le traité de 1815, s'il agissait par ses représentans nationaux; et, quant aux créances particulières, on doit considérer les Polonais comme créanciers de la France, pour leur héroïsme et leurs malheurs.

Qu'en conséquence, les mesures prises par le ministère dans cette affaire, ainsi que celles qu'on prendrait dans la suite, ne peuvent engager en rien les représentans de la France.

Le ministre des affaires étrangères, M. de Rigny, appuyé par M. Thiers, ministre de l'intérieur, a fait valoir pour raisons contraires :

Que les réclamations en question ont été spécialement garanties par l'article additionnel du traité du 30 mars

1814, et confirmé par le traité de 1815, ainsi que le prouve le texte que voici :

« Le duché de Varsovie étant actuellement administré « par un conseil provisoire nommé par la Russie, les « hautes puissances contractantes nommeront des commis- « saires pour l'examen et la liquidation des réclamations « réciproques, qui peuvent exister entre la France et le « duché de Varsovie. »

Que ce pays avait été excepté de toutes les stipulations qui eurent lieu entre les autres puissances, et considéré comme se trouvant dans des rapports particuliers avec la France.

Que les conventions de 1815 et de 1816 tendaient à régler le mode de la liquidation entre ces pays, et ne peuvent être regardées comme secrètes, attendu qu'elles se trouvaient toujours en exécution, et que la dernière a été ratifiée et annexée à tous les traités de l'époque.

Que la convention de 1818 ne s'appliquait point spécialement à cette affaire, et que pour la régler définitivement, le duc de Richelieu a, dans le courant de la même année, envoyé à Varsovie un commissaire français, auquel il avait donné lui-même des instructions par écrit.

Que le *Moniteur* du 19 août 1818, postérieur à la convention libératrice, contenait un avertissement pour les personnes intéressées à sa liquidation.

Que les travaux du commissaire français, ayant été interrompus par les liquidations de la Russie avec l'Autriche et la Prusse, ce n'est qu'en ce moment qu'on a pu les reprendre à Paris, où se trouvent rassemblés tous les matériaux nécessaires.

Qu'ainsi la continuation de ce travail se trouve d'autant plus indispensable, que des citoyens français y sont intéressés, et que la Chambre des députés elle-même a renvoyé au ministère des pétitions relatives à cet objet.

Enfin, le ministère a assuré que la liquidation, dont il

s'agit, loin d'être onéreuse pour la France, peut même être regardée comme favorable à ses intérêts.

Après les discours des deux ministres et de deux membres de l'opposition, la Chambre a passé à l'ordre du jour. La discussion cependant n'a pas été moins grave et solennelle, et a amené les résultats suivans :

Que l'objet principal de la discussion était celui de constater si la France est obligée ou non de faire la liquidation des créances du ci-devant duché de Varsovie, en vertu du traité additionnel du 30 mai 1814.

Le ministère a prétendu que cette obligation était hors de doute, et qu'elle ne serait nullement onéreuse pour la France.

La Chambre des députés n'ayant pris aucune décision à cet égard, et s'étant affranchie de toute solidarité, a laissé libre le pouvoir exécutif d'agir sous sa propre responsabilité.

Nous ne croyons pas devoir entrer dans l'appréciation de ces argumens ; nous ne voulons pas non plus nous occuper de ceux qui ont été avancés dans notre premier article, contre l'admission du gouvernement russe en qualité de représentant de la Pologne. Nous nous bornerons à dire que ces argumens, loin d'être affaiblis par la discussion de la Chambre, nous paraissent encore devenir plus forts, surtout après la déclaration du ministère français, que le travail des commissaires envoyés par la Russie n'est qu'une continuation de celui qui a été commencé en 1815, et que l'empereur Nicolas a annoncé à la diète polonaise dans son discours du 28 mai 1830.

Ne voulant donc nous occuper que de l'assurance du ministère relative aux résultats de la liquidation entamée, nous examinerons s'ils ne portent point préjudice à la Pologne et à la France.

Cette question aurait été superflue si le royaume de Pologne se trouvait dans son ancien état, et particulièrement s'il était encore régi comme avant sa dernière ré-

volution, par un gouvernement constitutionnel et national; car alors le système de liquidation mutuelle, ce simple moyen de libérer la France de toutes ses charges vis-à-vis de la Pologne, serait admissible. Mais aujourd'hui, lorsque à la place du gouvernement constitutionnel et national nous ne voyons, en Pologne, qu'un gouvernement absolu et étranger, et lorsque ce pays n'est plus qu'une province russe, administrée comme celle de Bessarabie, ou quelque autre située dans le cœur de la Russie; aujourd'hui, disons-nous, l'admission de ce moyen ne saurait nullement être justifiée. Liquider certaines prétentions par d'autres qu'on fait valoir, c'est les acquitter réciproquement; or, si la France acquittait les prétentions élevées contre elle au nom de la Pologne, en les payant comptant ou en faisant valoir les créances qu'elle pourrait élever réciproquement contre le royaume de Pologne, à titre de quelques avances pécuniaires faites au gouvernement du duché de Varsovie, ce mode d'acquittement aurait été reçu par le royaume de Pologne en tant qu'il traiterait comme état constitutionnel, et aurait un gouvernement national.

Dans ce moyen de liquidation, les prétentions du dehors deviendraient une charge pour le pays, et le paiement s'effectuerait au moyen des fonds indiqués par le budget, tant qu'ils ne subiraient pas d'amortissement, comme ceux du trésor public.

Peut-on avoir une semblable garantie, aujourd'hui que la Pologne se trouve sous un gouvernement étranger et absolu, qui considère le trésor public comme celui de son chef, lorsque les fortunes particulières sont à la merci du gouvernement?

Dans cet état de choses, une liquidation réciproque des créances étrangères équivaudrait à peu près à leur extinction.

Cette différence est encore plus frappante pour les Polonais qui, à la suite de la dernière révolution, se sont vus forcés de quitter leur pays, et de chercher un asile chez des peuples étrangers.

Ces réfugiés ayant perdu toute leur fortune par suite des confiscations exercées en Pologne, avaient encore quelque garantie dans les prétentions que leur pays élevait contre la France. Plusieurs d'entre eux s'y trouvent même personnellement intéressés, soit à titre de créanciers primitifs, la plupart ayant servi dans les rangs français, soit comme leurs héritiers, ou cessionnaires. Ainsi, une liquidation avec la Russie, et l'évaluation réciproque des prétentions, serait un nouvel acte de confiscation des propriétés polonaises au détriment de la nation et des réfugiés, auxquels on enleverait ainsi les derniers restes de leurs propriétés. Elle ne serait profitable qu'au czar, en augmentant le nombre des confiscations qu'il a déjà décrétées. En vain le gouvernement russe s'efforcerait d'appuyer ses prétendus droits aux créances polonaises sur ce qu'il aurait acquitté les prétentions que des particuliers élevaient contre la France, et qu'ainsi elles lui appartiennent, car une des principales règles que la commission chargée de la liquidation des prétentions particulières avait à observer, prescrivait que toutes celles qui pouvaient être adressées directement aux puissances étrangères, et entre autres toutes les réquisitions militaires, fussent renvoyées jusqu'à une liquidation définitive avec ce pays.

Du reste, on ne peut concevoir aucun autre titre qui puisse autoriser le gouvernement russe à succéder aux créanciers dont il s'agit; et sa conduite actuelle en Pologne serait plutôt propre à lui enlever qu'à lui donner quelque droit à cet égard.

Nous offrons aux amis de la justice et de la vérité ces observations faites à la hâte, dans l'espoir qu'un sentiment de justice et d'honneur national engagera le gouvernement français à chercher les moyens les plus propres pour préserver la Pologne et ses malheureux habitans d'un nouvel empiétement d'un gouvernement barbare et vindicatif! d'autant plus que, d'après les termes du Code civil (art. 1298), la compensation ne peut avoir lieu au préjudice des droits acquis à un tiers.

NÉCROLOGIE.

C'est avec bien de la peine que nous annonçons les pertes que l'émigration polonaise vient d'éprouver ; voici les noms de réfugiés morts récemment, avec le lieu de leur décès :

1. Madame Oliwinska, femme d'un sous-lieutenant, à Bourges.
2. Janowski, Vincent, sous-officier, à Grenoble.
3. Szwarocki, André, lieutenant, à Rhodez.
4. Milewski, Alexandre, à Troyes.
5. Mochnacki, Maurice, lieutenant, à Auxerre.

Ce dernier, mort vers la fin du mois de décembre, s'est beaucoup distingué par son talent d'écrivain, qui lui assure une place honorable dans la littérature nationale. Sans compter ses articles sur différentes matières, publiés dans les feuilles polonaises, il laisse deux ouvrages fort remarquables :

1. Un Traité sur la littérature polonaise.
2. De la Révolution polonaise, ouvrage annoncé en trois volumes, dont il n'a paru que deux.

NOUVELLES PUBLICATIONS.

Le mois de janvier a eu aussi sa part dans les publications relatives à la Pologne ; voici celles qui ont paru :

1. La Pologne dédiée à la France, deux livraisons ornées de quatre gravures.
2. Północ. — *Le Nord*, brochure rédigée par M. Czyński, 1re et 2e livraison.
3. Pospolite Ruszenie. — Soulèvement général, brochure rédigée par M. Ordyniec, 1re livraison.

Les anciennes brochures Nowa Polska — Neuve Pologne ; Tygodnik — L'Hebdomadaire, et Kronika Polska, Chronique Polonaise, continuent à paraître de temps en temps.

On a de plus publié le prospectus d'un nouveau journal périodique sous le titre *Revue du Nord et principalement des Pays Germaniques*.

Cette feuille, fondée par MM. Boulet de Metz et le doc-

teur Spatzier de Leipsick, connu par son histoire de la révolution polonaise, commencera à paraître le 1er mars, une fois par mois. Tous les pays du nord, comme la Hollande, la Suède, le Danemark, la Hongrie, la Pologne et la Russie y seront compris.

POLOGNE SOUMISE.

ENLÈVEMENS DES ENFANS ET CONFISCATION DES FORTUNES PARTICULIÈRES.

Nous avons déjà fait mention plusieurs fois, d'après des témoignages authentiques, des révoltantes atrocités que le gouvernement russe commet journellement à l'égard des malheureux habitans de la Pologne. Nous avons signalé entr'autres l'enlèvement des enfans dont les parens sont morts ou se trouvent dans l'impuissance de les préserver de ce malheur, ainsi que les confiscations qui atteignent de plus en plus les habitans de l'ancienne Pologne. Ces actes de barbarie et principalement l'enlèvement des enfans, sous prétexte d'humanité et de sollicitude pour leur sort, ont paru tellement incroyables à beaucoup de monde, que tout ce qu'on disait là dessus semblait être exagéré; ce n'est qu'après une série d'articles écrits avec la plus insigne mauvaise foi de la chancellerie russe que l'opinion publique parut se fixer sur les horreurs auxquelles la Pologne est en proie et le vandalisme exercé sur les mères et les enfans de ce pays. Le gouvernement russe interpellé enfin par un de ses anciens apologistes, la *Gazette de France*, ne pouvant plus nier les faits dont l'existence a été prouvée par des documens officiels, fait un dernier effort pour justifier sa conduite indigne, dans sa réponse publiée par les journaux censurés de la Pologne et de l'Allemagne. Aussi, en s'élevant contre *la prétendue malveillance et l'impudence qui se réunissent pour défigurer les actions les plus louables*, il dit :

« Nous répondrons en peu de mots que *la fable* de l'enlè-

« vement des enfans n'est qu'une mesure due à la *sollici-*
« *tude* du gouvernement pour faire élever dans les *institu-*
« *tions de l'Europe* les orphelins privés de tout moyen
« d'existence et leur assurer un avenir. »

Quant aux confiscations, il s'exprime en ces termes :

« Les confiscations décrétées par l'ukase du 4 octobre
« de cette année (1834) ne frappent que ceux qui ont été
« condamnés par le tribunal supérieur, où les émigrés
« qui ont persisté jusqu'au dernier moment à ne point ac-
« cepter l'amnistie *offerte tant de fois* (1).

Voilà du moins un peu de franchise, bien rare dans le gouvernement russe. Voyons maintenant si sa justification a quelque poids.

Quant aux orphelins, nous demanderons à tout homme sensé si l'on peut qualifier les mesures cruelles que l'on prend à leur égard comme les plus louables et résultant d'une sollicitude du gouvernement, lorsqu'on les exerce avec violence, au mépris de l'humanité, contre le bon gré des enfans, de leurs parens et de leurs tuteurs ? lorsque, sous le prétexte odieux d'orphelins, on enlève des enfans des bras de leurs mères, quand elles n'ont point assez d'influence et d'argent pour les soustraire à cette révoltante cruauté ? D'ailleurs, pour assurer un avenir à des orphelins faut-il les déporter dans des contrées lointaines et les séparer de tout ce qu'il leur est le plus cher? On fait valoir l'intention que manifeste le gouvernement russe d'élever ces malheureux dans les institutions de l'Europe. Eh! mon Dieu ! la Pologne n'a-t-elle pas et ne peut-elle pas avoir ses propres institutions capables de donner à la jeunesse polonaise la meilleure éducation? Où va-t-on donc chercher ces institutions? est-ce dans les pays étrangers ? Non, la Russie a trop peur de tout ce qui est moins absolu qu'elle-même ; ce ne peut donc être qu'en Russie, au centre de ce pays, qu'on fera oublier aux enfans polonais leur langue, leur religion et, si cela se peut, même leur patrie ! Du

(1) La Gazette de France, du 10 janvier dernier.

reste, si cette mesure résultait d'une vraie sollicitude pour le malheur, pourquoi n'en fait-on pas l'application aux enfans qui se trouvent dans les autres parties de l'empire russe? Pourquoi enfin ne s'en est-on pas servi quand le royaume de Pologne avait une ombre d'indépendance, avant sa dernière révolution ?

La réponse à toutes ces questions est toute simple ; c'est que la persécution des Polonais jusque dans leurs enfans est le but réel du czar ; c'est qu'il a étreint dans ses bras de fer la nationalité polonaise et veut à tout prix l'étouffer ; c'est que sa sollicitude pour le malheur n'est qu'un prétexte destiné à masquer sa barbarie.

Après ces nouvelles preuves de mauvaise foi, que le monde civilisé juge à qui le reproche d'impudence peut s'appliquer plus à propos, à des accusateurs qui sont presque aussi nombreux que l'opinion publique a d'organes indépendans, ou à des accusés qui sont des écrivains mercenaires, hommes cruels et sans conscience, ne rougissant plus, et justifiant la conduite atroce d'un gouvernement qui, pour le malheur de l'humanité, se dit encore civilisé et magnanime !

Venons maintenant aux confiscations que le gouvernement russe, n'osant pas justifier, s'efforce d'excuser, parce qu'elles ne doivent atteindre que quelques émigrés qui se sont obstinés à refuser l'amnistie tant de fois garantie. Nous pourrions traiter largement la question du droit de confisquer des fortunes particulières, droit qui a été aboli une fois pour toutes par la charte constitutionnelle du royaume de Pologne, et qui n'est plus admis dans les pays civilisés.

Mais comme ces mots : *droit*, *constitution* et *civilisation* sont trop au dessus d'un gouvernement destructeur de tout ce qui a rapport à la Pologne, nous nous bornerons à dire que cette mesure n'a pas été adoptée par l'Autriche et la Prusse, bien que plusieurs habitans de ces pays, ayant pris part à la dernière révolution polonaise, ont émi-

gré comme ceux de la Pologne occupée par la Russie.

Or, l'autocrate, lors des dernières conférences de Schwedt et de Münchengrâtz, étant tombé d'accord avec le roi de Prusse et l'empereur de Russie sur les mesures propres à tranquilliser la Pologne, son gouvernement paraît être peu conséquent en adoptant celle qui n'est point admise par les deux autres souverains.

D'ailleurs, nous pourrions citer des faits nombreux pour prouver jusqu'à quel point on ne peut pas se fier à une amnistie russe; mais, afin d'éviter des répétitions, nous citerons à nos lecteurs un fait récemment arrivé à un des réfugiés polonais, M. le comte Czacki, qui, sur l'assurance de l'archiduc d'Autriche Ferdinand, s'était décidé à rentrer dans le pays.

Voici ce que dit à ce sujet un journal français :

« Les agens russes soutiennent que la confiscation n'a été prononcée contre les émigrés que pour avoir repoussé une amnistie offerte plusieurs fois et à des termes suffisans. Cette assertion est mensongère. Pour la réfuter, on n'a qu'à citer l'exemple de M. Czacki, lequel, rentré en Pologne sur la foi de promesses, a été traduit devant un conseil de guerre, qui l'a condamné à quinze années de travaux forcés. Lorsque vous croyez à l'amnistie, on vous envoie aux mines sibériques, et quand vous n'y croyez pas, on confisque vos biens. » (1)

On rapporte que le comte Czacki est parvenu à se soustraire à la Russie, en échappant de sa prison; mais ce fait ne nous paraît pas encore assez constaté.

Ainsi les dernières justifications du gouvernement russe se réduisent à rien. Elles seront, à ce qu'il nous semble, propres à désarmer ceux de ses partisans qui n'ont pas encore perdu toute pudeur. Nous espérons que les journaux qui ont, dans leurs colonnes, donné place à l'article qui contenait cette justification, voudront aussi insérer notre réponse, ce qui prouvera le mieux leur impartialité.

(1) Le Temps, du 18 janvier.

VISITE DE L'EMPEREUR NICOLAS A VARSOVIE.

On a parlé beaucoup, dans les feuilles publiques, du dernier voyage de l'empereur Nicolas en Pologne. Les unes l'appelaient chevaleresque et lui voulaient attribuer la pacification du pays ; les autres le considéraient comme le signal de la fin de tous les malheurs qui pèsent sur ce pays, et faisaient déjà saluer le czar par les acclamations des habitans. Voyons à quoi se bornent les résultats de cette visite, annoncée si pompeusement.

L'empereur, arrivé à Varsovie le 29 novembre, ne s'est arrêté dans cette ville que quelques heures : on dirait que l'ombre de la Pologne, qu'il a assassinée, le poursuivait et qu'il n'osait point profaner, par sa présence, cette terre de larmes et de douleur, où reposent des milliers de braves. Le peu de temps que Nicolas est resté à Varsovie, il l'a employé à passer en revue les troupes de la garnison, à visiter la citadelle qu'on vient d'y construire ; et, après avoir reçu les autorités supérieures, il est parti le même jour pour Modlin, forteresse à laquelle il a donné le nom russe de *Novogeorgiewsk*. Son séjour dans cette place a été consacré principalement aux inspections. L'arrivée de l'empereur n'a été signalée par aucun acte de grâce, si ce n'est qu'on doit accorder aux habitans du faubourg de Praga une indemnité pour les maisons détruites pendant la guerre ; ce paiement sera fait, en grande partie, par la société d'assurance contre l'incendie. Nicolas, après avoir passé quelques jours en Pologne, a quitté ce pays. Ainsi, le but de sa visite, loin d'être favorable à la malheureuse Pologne, ne paraît être autre que de s'assurer en personne de la continuation du système d'asservissement, et de commencer à russifier la Pologne même dans les noms de ses anciennes villes.

NOUVELLES DIVERSES.

La Gazette de Prusse continue à encenser la Russie; et, au mépris de la vérité, elle fait de Varsovie une ville gaie et florissante.

— Un Turc, fait prisonnier à la bataille de Warna, vient de recevoir le baptême à Varsovie et le nom de Michel Warnenski.

— Le Mercure de Souabe trouve la Pologne dévouée à l'ordre de choses actuel, sur la foi de son correspondant. Quel homme digne de foi !. ...

— La question des créances polonaises a été envisagée politiquement presque par tous les organes de la presse indépendante, et nommément par le Constitutionnel, le National, le Bon Sens et l'Impartial, qui trouvaient que la véritable fin de non recevoir à opposer aux réclamations financières de la Russie est la destruction de la Pologne constitutionnelle.

— On a parlé de nouvelles arrestations de réfugiés polonais à Paris ; cette nouvelle ne nous paraît pas confirmée.

— Nous recevons avec plaisir les nouvelles que l'anniversaire de notre révolution du 29 novembre a été célébré, non seulement en plusieurs villes de France, mais aussi en Suisse et en Belgique. A Bruxelles, on a même fait frapper à cette occasion une médaille avec l'inscription : *Polonia, vixit, vivet,* la Pologne a vécu et vivra.

— Cracovie aura bientôt sa Banque : c'est un projet qui va être mis à exécution.

— Un certain nombre de réfugiés polonais ont protesté, par l'organe du général Dwernicki , contre l'incompatibilité de la Russie dans l'affaire des créances polonaises. Le général a adressé à ce sujet une lettre à MM. les députés.

— Les réfugiés polonais à Trieste viennent d'être encore une fois victimes de la brutalité du gouvernement autrichien; on assure même que des scènes sanglantes ont eu lieu. Nous attendons de plus amples détails. Un nouveau transport de réfugiés polonais en Amérique aura bientôt lieu de cette ville

—Le nombre des juifs, dans le duché de Posen, s'élève à 48,840, d'après le dernier recensement.

— Un chemin de fer va être établi entre Podgorze et Wieliczka.

— Un nouveau tarif de commerce, entre la Russie et le ci-devant royaume de Pologne, est publié.

— La *Gazette d'Hambourg* conseille à la Russie de pousser ses frontières vers le midi de l'Araxes, pour maintenir plus facilement l'ordre en Perse, compromis par la mort du dernier shah.

— Une revue de troupes russes et prussiennes doit avoir lieu aux environs de Kalisz en présence du czar et du roi de Prusse.

— La *Gazette d'Augsbourg* parle de l'apostasie d'Adam Gurowski, de cet homme parjure qui a renié sa propre patrie. Des extraits de sa brochure, où il outrage, par des argumens sophistiques, la vérité historique sur la Pologne, ont été donnés dans les journaux russes. L'*Hebdomadaire* de Saint-Pétersbourg, publié en polonais, en insérant ces extraits, n'ajoute aucune observation.

— Le comte Jean Zamoyski a été créé chambellan de S. M. l'empereur de Russie.

— M. Marcinkiewicz Zaba a été nommé gouverneur civil de Wilna.

— La *Gazette d'Etat* de Prusse parle du séjour à Alger du comte Ladislas Zamoyski, et lui suppose des vues relatives à la colonisation des Polonais à Alger.

— Une députation de réfugiés polonais s'est présentée, à Londres, chez le duc de Leuchtenberg, en lui témoignant leur disposition d'entrer au service de Portugal; le duc a accueilli la députation avec la plus grande bienveillance, et lui a témoigné sa sympathie pour les Polonais.

— Les universités en Russie sont tellement florissantes, que, dans celle de Charkow, vingt-neuf chaires se trouvent vacantes.

— La *Gazette d'Augsbourg* contient, dans son N° du 8 janvier, ces paroles remarquables :

« La Pologne est un cadavre mutilé, mais on dit de cadavres qu'ils « sont capables de ressusciter. Qu'on ne parle pas donc d'oubli et de « réconciliation. Les mères polonaises nourrissent leurs enfans dans « une haine, et celle-ci grandit avec eux : telles sont les règles du des- « tin. Les péchés des rois se vengent sur les peuples, tandis que les « rois expient les fautes des nations. Les Polonais ne cesseront jamais « d'être un peuple noble. »

— Les journaux russes commentent longuement les prétendues largesses faites par Nicolas aux Polonais, à l'occasion du premier de l'an. Nous examinerons, dans le prochain numéro, ces prétendus bienfaits; nous nous bornerons à dire aujourd'hui que c'est avec la plus grande surprise que nous avons vu le *Moniteur* français rapporter, sans les faire suivre d'aucun commentaire, ces nouveaux actes de l'hypocrisie de Nicolas.